



ALLIANZ XCELLENCE PLAN

Règlement de gestion des fonds d'investissement internes

Table des matières

CHAPITRE I – REGLEMENT DE GESTION DES FONDS D’INVESTISSEMENT INTERNES	4
1. AX Allianz Oddo BHF Avenir Europe	4
2. AX Allianz Oddo BHF ProActif Europe.....	6
3. AX Allianz Oddo BHF Polaris Moderate	8
4. AX Allianz Oddo BHF Polaris Balanced.....	10
5. AX Allianz GI Europe Equity Growth.....	12
6. AX Allianz GI Europe Small Cap Equity	13
7. AX Allianz GI Global Equity Unconstrained	15
8. AX Allianz GI Strategy Neutral.....	16
9. AX Allianz GI Strategy Balanced	19
10. AX Allianz GI Strategy Dynamic	21
11. AX Allianz Pimco Diversified Income	24
12. AX Allianz Pimco Income.....	26
13. AX Allianz Pimco Global Bond.....	29
14. AX Allianz Pimco Global High Yield Bond	31
15. AX Allianz Carmignac Emerging Patrimoine	33
16. AX Allianz Carmignac Patrimoine	34
17. AX Allianz GI Securicash	38
18. AX Allianz M&G Dynamic Allocation	39
19. AX Allianz M&G Optimal Income.....	40
20. AX Allianz FvS Multiple Opportunities II	42
21. AX Allianz R-Co Valor	43
22. AX Allianz Immo Invest	45
23. AX Allianz JPM Emerging Markets Opportunities	45
24. AX Allianz MainFirst Global Equities.....	46
25. AX Allianz DNCA Invest Eurose	47
26. AX Allianz GI Defensive Mix	49
27. AX Allianz GI Global Sustainability	49
28. AX Allianz Nordea 1 Global Climate and Environment	51
29. AX Allianz DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable	52
30. AX Allianz M&G Global Listed infrastructure	53
31. AX Allianz GI Global Artificial Intelligence	54
32. AX Allianz Pimco Climate Bond.....	55
33. AX Allianz GI All China Equity	56

34. AX Allianz Pictet Global Environmental Opportunities	57
35. AX Allianz Fit for Growth.....	59
36. AX Allianz GI Multi Asset Dynamic	60
37. AX Allianz GI Multi Asset Balanced	61
38. AX Allianz GI Multi Asset Defensive	61
39. AX Allianz GI Thematica.....	62
40. AX Allianz GI Better World Defensive.....	63
41. AX Allianz GI Better World Moderate	65
42. AX Allianz GI Better World Dynamic	66
43. AX Allianz GI Clean Planet.....	67
44. AX Allianz GI Smart Energy.....	68
45. AX Allianz GI Global Water	70
46. AX Allianz DNCA Alpha Bonds.....	71
47. AX Allianz FFG Global Flexible	73
48. AX Allianz Lazard Patrimoine Opportunities	74
49. AX Allianz Nordea 1 Global Stable Equity Fund	75
50. AX Allianz World Index Fund	76
51. AX Allianz Eurazeo Private Value Europe	77
CHAPITRE II – DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES AUX FONDS INTERNES	79
1. Gestionnaires	79
2. Règles d'évaluation des actifs du Fonds interne	80
3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds	80
4. Liquidation d'un Fonds interne	80
5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un Fonds interne.....	81
6. Modalités et conditions de rachat et d'arbitrage	81
7. Modification du règlement de gestion	81

CHAPITRE I – REGLEMENT DE GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES

1. AXPlan Oddo Avenir Europe

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du Fonds Commun de Placement de droit français **ODDO BHF Avenir Europe** (FR0000974149) (ci-après, le Fonds) géré par **ODDO BHF Asset Management SAS**.

L'objectif de gestion du Fonds est la valorisation du capital à long terme en surperformant son indicateur de référence, l'indice MSCI Europe Smid Cap (Net Return) EUR, sur un horizon de minimum de 5 ans. Le Fonds est un fonds de sélection de valeurs et il est géré de manière discrétionnaire. Le Fonds est en permanence investi de 75% à 100% de l'actif en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays de l'Espace Economique Européen ou dans un pays européen membre de l'OCDE, avec un minimum de 75% en actions émises par des sociétés dont le siège social est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, en Islande ou en Norvège.

L'investissement hors Espace Economique Européen et Etats de l'OCDE est limité à 10%. Le Fonds est composé d'investissements de convictions dans des moyennes et petites capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille), sélectionnées à l'issue d'un processus rigoureux. L'équipe de gestion privilégie des entreprises bénéficiant d'un réel avantage compétitif, évoluant sur des marchés déjà structurés où elles occupent des positions fortes, le plus souvent à l'échelle internationale, et offrant encore de réelles perspectives de développement. Ces caractéristiques ressortent de l'analyse des gérants et sont choisies de manière discrétionnaire par ceux-ci. Les entreprises sélectionnées dégagent une rentabilité financière supérieure à la moyenne, qui doit leur permettre d'autofinancer leur développement sur le long terme.

Par ailleurs, dans une approche complémentaire à l'analyse fondamentale, des critères extrafinanciers sont considérés et une note ESG, issue de notre analyse interne, est attribuée sous forme de score. Le Fonds peut être investi jusqu'à 25% en obligations et titres de créance afin de rémunérer la trésorerie. Les instruments utilisés seront principalement des titres de créances négociables de durée courte, cantonnés à des émetteurs de notation AAA (Standard & Poors, Moody's, Fitch ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux. Le Fonds pourra également être investi en bons du trésor, obligations à taux fixes émises par les états de la zone euro, obligations à taux fixes émises par les entreprises publiques de la zone euro. Il peut intervenir sur tous les instruments financiers à terme ou conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers (couverture du risque de change).

Ces instruments seront des futures, swaps de change, change à terme et seront utilisés afin de couvrir le risque de change du Fonds, celui-ci devant être limité à 30% de l'actif net. La contrepartie n'intervient pas dans la gestion des contrats financiers à terme négociés de gré à gré. Le Fonds pourra détenir des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds (obligations convertibles et bons de souscriptions). Le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit non-français. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du fonds. L'exposition globale du portefeuille aux différentes classes d'actifs y compris avec les dérivés (actions, taux, monétaires) sera limité à 100% de l'actif net.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen. Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont

sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds est investi :

- à hauteur de 75% minimum en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen et/ou en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays européen membre de l'OCDE non EEE. Les actions sont des actions de petites et moyennes capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille). Les investissements dans des actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen et d'un Etat de l'OCDE ne dépasseront pas 10%.
- Il peut être en partie investi (dans la limite de 10% de l'actif net) en parts ou actions:
 - d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement
 - de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE
 - de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.
- Il peut être aussi investi jusqu'à 25% maximum en obligations et titres de créances afin de rémunérer la trésorerie. Les instruments utilisés seront principalement des Titres de Créances Négociables (TCN) de durée de vie courte, cantonnés à des émetteurs de notation AAA (*Standard & Poor's, Moody's, Fitch* ou jugé équivalent par la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

Le Fonds peut être également investi en Bons du trésor, Obligations à taux fixe émises par les Etats membres de la zone Euro et en Obligations à taux fixe émises par les entreprises publiques de la zone Euro.

- Il peut intervenir sur tous instruments financiers à terme ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers à des fins de couverture du risque de change afin que celui-ci demeure limité à 30% maximum de l'actif du Fonds. Les instruments utilisés seront des futures, swaps de change, change à terme. La contrepartie n'intervient pas dans la gestion des contrats financiers à terme négociés de gré à gré.
- Il peut détenir accessoirement des obligations convertibles et des bons de souscription à des fins d'exposition au risque action. Ces instruments seront détenus sans recherche de surexposition dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds.
- Il peut effectuer, dans la limite de 20% de son actif net, des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds.
- Il peut recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10% de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants.

Le Fonds peut recourir dans un but Glovan de gestion de la trésorerie, de placement des garanties obtenues dans le cadre du prêt de titres et d'optimisation des revenus du Fonds aux mises en pension et aux prêts de titres. Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,75% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,75% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

2. AXPlan Oddo ProActif Europe

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du Fonds Commun de Placement (ci-après, le Fonds) de droit français **ODDO BHF ProActif Europe** (FR0010109165) géré par **ODDO BHF Asset Management SAS**.

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer l'indicateur de référence, composé de 50% €STR (Capitalisé) et de 50% Euro Stoxx 50 (Net Return) calculé dividendes réinvestis, par une répartition flexible entre le marché actions et les produits du marché monétaire sur une durée de minimum de 3 ans.

Le Fonds est un fonds de sélection de valeurs et il est géré de façon discrétionnaire. Le processus d'investissement repose sur :

- (i) une gestion active de l'allocation d'actif, répartie entre les marchés d'actions et les produits monétaires, par une allocation tactique et stratégique en fonction d'un scénario économique, de la valorisation des marchés et du contrôle du risque du portefeuille ;
- (ii) une sélection des actions ou titres de capital via un processus d'investissement privilégiant une approche « contrariante » et la valorisation individuelle des actions.

Le Fonds pourra être investi de 0 à 100% en actions négociées sur les marchés réglementés émises par des sociétés dont le siège social est situé au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) ou dans un pays Européen membre de l'OCDE. La poche actions du Fonds est investie en permanence à hauteur de 60% en actions émises par les sociétés dont le siège social est situé dans la zone euro. Les actions émises par des sociétés ayant leur siège social hors de la zone euro pourront être détenues dans la poche actions pour un maximum de 40% de l'actif net. Les actions peuvent appartenir à tout secteur économique et être de toute capitalisation. L'exposition du Fonds aux marchés des pays émergents est limitée à 10%. Le Fonds peut être investi de 0 à 100% en titres de créance négociables (TCN) ou instruments du marché monétaire (maturité maximum de 6 mois) ou titres pris en pension (durée maximum de 3 mois).

Les TCN et les instruments du marché monétaires seront des titres d'Etats, d'établissements publics ou de sociétés privées et libellés en euro, notés A-1 ou A-2 (notation court terme chez Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion). Les titres pris en pension seront des titres d'Etats, d'établissements publics ou de sociétés privées et libellés en euro, notés entre A- et AAA (Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion), avec 5% de l'actif maximum en titres de notation inférieure à A- et au moins égale à BBB- (Standard and Poor's, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits du marché monétaire.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds peut être investi:

- de 0% à 100% sur les marchés d'actions. Les investissements en actions sont focalisés sur les pays européens, membres de l'Espace Economique Européen (EEE) et/ou membre de l'OCDE. L'investissement hors zone Euro est limité au maximum à 40% et la poche actions « pays émergents » est limitée à un

maximum de 10%.

- Les actions émises par des sociétés ayant leur siège social en dehors de la zone Euro pourront être détenues dans la poche actions pour un maximum de 40% de l'actif global et peuvent correspondre à toute zone géographique notamment, dans la limite de 10% de l'actif, des pays émergents.
- Les actions de tous secteurs économiques seront émises par des sociétés de toutes tailles de capitalisation (petites, moyennes ou grandes), appartenant à tout type de secteur économique.
- Les actions achetées par le Fonds ne font pas spécialement partie de l'indice de référence.
- de 0 à 100% en titres de créances négociables (TCN) ou instruments du marché monétaire (maturité maximum de 6 mois) ou titres pris en pensions (durée maximum de trois mois). Tous ces titres sont émis par des Etats ou des établissements publics ou des sociétés privées et libellés en euro. Ces titres seront notés entre A- et AAA (S&P, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion) avec 5% de l'actif maximum en titres de notation inférieure à A- et au moins égale à BBB- (S&P, Moody's, Fitch ou jugé équivalent par la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits du marché monétaire.
- le Fonds peut être investi à au plus 10% en parts ou actions :
 - d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement
 - de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE
 - de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers.

L'investissement en OPC pourra être effectué en vue de rémunérer la trésorerie disponible de son portefeuille. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

- le Fonds pourra détenir des warrants, des bons de souscription négociés sur des marchés réglementés afin de piloter plus spécifiquement 'un degré d'exposition ou de couverture d'un fonds ou d'une valeur : zone géographique, secteur d'activité, valeur spécifique.
- le Fonds pourra effectuer, dans la limite de 20% de son actif net, des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds. Ils sont utilisés dans le cadre de la gestion des disponibilités quotidiennes du Fonds, ils contribueront à la réalisation de l'objectif de gestion à hauteur de leur niveau de rémunération.
- les emprunts d'espèces sont limités à 10% de l'actif net du Fonds afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants.
- dans la limite réglementaire, le Fonds peut recourir dans un but de gestion de la trésorerie, de placement des garanties obtenues dans le cadre du prêt de titres, d'optimisation des revenus du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,55% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,75% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

3. AXPlan Oddo BHF Polaris Moderate

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du Fonds Commun de Placement (ci-après, le Fonds) de droit allemand **ODDO BHF Polaris Moderate** (DE000A2JJ1W5) géré par **ODDO BHF Asset Management GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds est de permettre à ses porteurs d'éviter de subir des pertes importantes dues à une chute des cours des actions grâce à une répartition flexible des actifs et de dégager un rendement supplémentaire supérieur à celui d'un investissement obligataire. Le Fonds investit dans mélange flexible d'obligations, d'actions internationales, de dépôts bancaires et de certificats.

Le pourcentage d'actions est ciblé entre 0 et 40%. Les placements obligataires du Fonds se constituent principalement d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires, majoritairement libellées en euro. L'exposition aux obligations peut varier entre 0 et 100%. Le fonds peut également investir dans les obligations sans notation ou "non-Investment Grade" dans une limite de 10%. Le choix des placements et la pondération des catégories d'actifs sont confiés à des experts en marchés de capitaux. Dans le cadre de la gestion du Fonds, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme. Rien ne peut garantir que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds investit dans un mélange flexible d'obligations, d'actions internationales, de dépôts bancaires et de certificats. Le pourcentage d'actions est ciblé entre 0% et 40%. Les placements obligataires du Fonds se constituent principalement d'obligations d'État et d'entreprises ainsi que d'obligations hypothécaires, majoritairement libellées en euro.

Le choix des placements et la pondération des catégories d'actifs sont confiés à des experts en marchés de capitaux. Dans le cadre de la gestion du Fonds, il est également possible de recourir à des instruments financiers à terme.

Rien ne peut garantir que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

- Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% dans des valeurs mobilières conformes aux dispositions de la Section 5 des Conditions Générales d'Investissement du prospectus du Fonds. Les valeurs mobilières détenues dans le cadre de mises en pension doivent être incluses dans le total aux fins du calcul des limites d'investissement conformément à la Section 206(1-3) du Code de placement de capital allemand (KAGB).
- Le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de sa valeur dans des instruments de marché monétaire conformément à la Section 6 des Conditions Générales d'Investissement du prospectus du Fonds. Les instruments de marché monétaire détenus dans le cadre de mises en pension doivent être inclus dans le total aux fins du calcul des limites d'investissement conformément à la Section 206(1-3) du KAGB.
- Le Fonds peut être investi jusqu'à un total de 100% de sa valeur dans des dépôts bancaires conformément à ce qui suit.

- Le Fonds ne peut être investi à plus de 20% de sa valeur dans des dépôts bancaires au sein d'un même établissement de crédit. Le Fonds peut détenir des dépôts bancaires ayant une échéance allant jusqu'à 12 mois. Les dépôts, qui seront conservés sur des comptes bloqués, peuvent être déposés auprès d'une institution de dépôt ayant un siège social dans un État membre de l'Union européenne ou un autre État signataire du Traité sur l'Espace Économique Européen ; les dépôts peuvent également être détenus par des institutions de crédit dont le siège social se trouve dans un pays tiers dont les règles prudentielles sont considérées par la BaFin comme équivalentes à celles établies par le droit de l'Union européenne. À moins de dispositions contraires dans les Conditions spécifiques d'investissement, les dépôts bancaires peuvent être libellés en devises étrangères.
- Le Fonds peut être investi jusqu'à un total de 10% de sa valeur dans des parts de fonds sous les conditions suivantes :
 - a) qui, conformément à leurs conditions d'investissement, sont essentiellement investis dans des actions (fonds actions),
 - b) qui, conformément à leurs conditions d'investissement, sont essentiellement investis dans valeurs mobilières porteuses d'intérêts (fonds obligataires),
 - c) qui répondent aux critères définis dans les « Richtlinie zur Festlegung von Fondskategorien » conformément à Section 4(2) du KAGB pour les fonds monétaires à courte échéance ou pour les fonds de marché monétaire.

Les parts de fonds faisant l'objet de mises en pension doivent être comprises dans le total aux fins du calcul des limites d'investissement conformément à la Section 207 et 210 (3) du KAGB.

À moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les Conditions spécifiques d'investissement, la Société peut acquérir des parts de fonds d'investissement répondant aux critères de la Directive 2009/65/EC (UCITS Directive) pour le compte du Fonds. Des parts dans d'autres fonds ou sociétés d'investissement à capital variable allemands, et des parts dans des AIF ouverts de l'UE ou hors UE peuvent être acquises sous réserve qu'elles répondent aux obligations de la Section 196(1), Phrase n° 2 du KAGB.
- Le Fonds ne peut être investi dans des parts d'autres fonds allemands, des sociétés d'investissement allemandes à capital variable, des OPCVM de l'UE, des AIF ouverts l'UE et des AIF ouverts étrangers que si les conditions d'investissement ou les statuts de la société de gestion, de la société d'investissement à capital variable, du fonds d'investissement de l'UE, de la société de gestion de l'UE, du FIA étranger ou de la société de gestion FIA étrangère leur empêchent d'investir plus de 10 % de leur valeur dans des parts d'autres fonds allemands, sociétés d'investissement à capital variable, fonds ouverts de l'UE ou FIA ouverts étrangers.
- À moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans les Conditions spécifiques d'investissement, le Fonds peut être investi jusqu'à 10% de sa valeur dans « d'Autres Instruments d'Investissement » conformément à la Section 198 du KAGB.
- Le Fonds peut être investi dans des emprunts à court terme pouvant représenter jusqu'à 10% de sa valeur pour le compte commun des investisseurs, sous réserve que cet emprunt soit soumis aux conditions normales de marché et que le Dépositaire autorise cet emprunt.
- Le Fonds peut être investi dans des dérivés dans le cadre de sa gestion. Le Fonds investira dans des dérivés à des fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille ou encore pour générer des revenus supplémentaires, dans la mesure où le Fonds estime que c'est dans l'intérêt des investisseurs.
- Les valeurs mobilières, les instruments de marché monétaire et les parts de fonds d'investissement détenus par le Fonds peuvent être transférés à des tiers sous forme de prêt, en échange d'une commission de marché équitable. Afin de limiter le risque de défaut, la Société utilisera uniquement des contreparties de pays de l'OCDE, en donnant la préférence aux contreparties qui appliquent le droit d'un État européen. Seules les contreparties bénéficiant d'une notation « investment grade » sont sélectionnées. De plus, les contreparties sont choisies sur la base de la politique de meilleure exécution. La totalité du portefeuille de valeurs mobilières, d'instruments de marché monétaire et de parts de Fonds peut uniquement être transférée à des tiers pour des durées indéterminées. En règle générale, 10% des actifs du Fonds au maximum seront susceptibles d'être l'objet d'opérations de prêts de titres. Il ne s'agit cependant que d'une valeur indicative qui peut être dépassée dans certains cas.

- Pour le compte du Fonds des opérations de mise en pension d'une durée maximum de 12 mois avec des institutions de crédit et de services financiers peuvent être réalisées. Afin de limiter le risque de défaut, il est fait uniquement appel aux contreparties de pays de l'OCDE, en donnant la préférence à celles qui appliquent le droit d'un État européen. Seules les contreparties bénéficiant d'une notation « investment grade » sont sélectionnées. De plus, les contreparties sont choisies sur la base de la politique de meilleure exécution de la Société. Le Fonds peut transférer ses valeurs mobilières, instruments de marché monétaire ou parts de fonds à un acheteur pour une commission (opération de mise en pension standard) ainsi qu'accepter d'une autre partie des valeurs mobilières, instruments de marché monétaire ou parts de fonds, sous réserve du respect des limites d'investissement pertinentes (opération de prise de pension). La totalité du portefeuille de valeurs mobilières, d'instruments de marché monétaire et de parts de fonds détenus par le Fonds peut être transféré à des tiers par le biais de mises en pension. En règle générale, 10% des actifs du Fonds au maximum pourront faire l'objet de mises en pension. Il ne s'agit cependant que d'une valeur indicative qui peut être dépassée dans certains cas.
- Des garanties sont acceptées pour le compte du Fonds dans le cadre de ses opérations sur dérivés, prêts de titres et mises en pension. Ces garanties servent à limiter, en totalité ou en partie, le risque lié au fait qu'une contrepartie à de telles opérations fasse défaut. Le Fonds accepte tous les actifs autorisés (valeurs mobilières, instruments de marché monétaire et dépôts bancaires) au titre de garanties pour ses opérations sur dérivés, prêts de titres et mises en pension. Les garanties fournies seront des actifs pouvant être acquis pour le Fonds conformément au KAGB. Toutefois, depuis que la réglementation limitant les garanties acceptables est entrée en vigueur, les actions sont autorisées uniquement si elles font partie de l'indice STOXX Europe 600 Index ou du DAX. Les parts de fonds ne sont pas acceptées comme garantie en raison de leur transparence insuffisante. Les liquidités, dépôts bancaires ou valeurs mobilières libellés dans les devises suivantes sont acceptés comme garanties : euro, dollar US, franc suisse, couronne danoise, livre britannique, yen japonais et couronne norvégienne. Aucune décote n'est appliquée à ces devises si la devise de la garantie en numéraire ou en valeurs mobilières correspond à celle de l'actif/prêt (congruence monétaire). Aucune autre devise n'est acceptée. La garantie fournie doit être émise par des émetteurs présentant une haute notation de crédit. Les valeurs mobilières d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE sont acceptées. L'acceptation de ces valeurs mobilières dépend en outre de la solvabilité de l'émetteur, qui devra être attestée par une notation de Fitch et/ou S&P (agences de notation). Si l'émission est notée par les deux agences, la notation la plus faible prévaudra. D'autres décotes seront appliquées si la notation est inférieure au niveau maximum et que les prix sont volatils. Les garanties fournies par une contrepartie doivent entre autres présenter une diversification des risques suffisante en termes d'émetteurs. Si plusieurs contreparties fournissent des garanties provenant du même émetteur, ces dernières doivent être prises en compte globalement. La diversification est considérée comme adéquate si la valeur de la garantie provenant du même émetteur fournie par une ou plusieurs contreparties ne dépasse pas 20% de la valeur du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,35% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,775% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

4. AXPlan Oddo BHF Polaris Balanced

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Polaris Balanced** (LU2032046984) (ci-après, le Fonds) du Fonds Commun de Placement (FCP) de droit luxembourgeois **ODDO BHF Exklusiv** géré par **ODDO BHF Asset Management Lux**.

L'objectif d'un investissement dans le Compartiment consiste à générer une croissance des actifs attrayante avec des fluctuations de valeur réduites au moyen d'investissements axés sur la valeur et d'investissements dans des fonds plus durables que la moyenne. Le Compartiment investit à l'échelle mondiale dans un portefeuille équilibré d'actions, d'obligations et d'instruments du marché monétaire. L'allocation aux actions varie entre 35 et 60 %.

La poche obligataire est essentiellement constituée d'emprunts d'Etat et d'obligations d'entreprises, ainsi que d'obligations collatéralisées (Pfandbriefe). Les actions d'OPC et d'ETF peuvent représenter jusqu'à 10 % des actifs. Les parts d'OPC et d'ETF peuvent représenter jusqu'à 10 % de son actif. En outre, 10 % maximum des actifs peuvent être investis dans des certificats sur métaux précieux, dont l'objectif est de répliquer à l'identique l'évolution du prix (« certificats Delta One »). Le Compartiment peut également être géré au moyen d'instruments financiers à terme. Le Compartiment est géré activement par rapport à son indice de référence composé du MSCI Europe (NTR) EUR (25 %), du MSCI USA (NTR) EUR (20 %), du MSCI Emerging Markets Daily (NTR) EUR (5 %), du JPM Euro Cash 1 M (5 %) et du Bloomberg Euro Aggregate 1-10yrs TR Value unhedged (45 %), qui constitue la base de la gestion interne du risque. Il s'efforce de surperformer l'indice plutôt que de le répliquer exactement. De ce fait, il peut s'en écarter de manière significative, tant à la hausse qu'à la baisse. Par conséquent, la performance du Compartiment peut être sensiblement différente de celle de l'indice de référence concerné. Le Gestionnaire a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit de manière diversifiée dans un mélange équilibré d'actions et d'obligations à l'échelle mondiale. L'accent est mis sur les titres européens et américains qui génèrent d'importants dividendes. Sont considérés comme des investissements obligataires : les emprunts d'Etat et obligations d'entreprises ainsi que les obligations foncières. La sélection d'actions est fondée sur une approche de valeur durable qui met l'accent sur la stabilité, la rentabilité, l'efficacité du capital et une valorisation attractive.
- La quote-part d'actions du Fonds se situe entre 35% et 60%.
- Les dérivés sont utilisés dans le contexte d'une gestion appropriée de l'actif net du Fonds. Les dérivés autorisés sont des options sur titres, des caps et des floors (taux plafonds et planchers), des contrats à terme sur titres, des contrats financiers à terme sur des indices d'actions/d'obligations reconnus et des contrats à termes sur taux d'intérêt, des options sur contrats financiers à terme, des options sur indices de valeurs mobilières, des contrats à terme sur devises, des options sur devises ou contrats à terme sur devises, des swaps (y compris les credit default swaps) et des options sur swaps. Les dérivés autorisés comprennent également les dérivés sur les instruments dérivés susmentionnés ainsi qu'une combinaison des instruments dérivés susmentionnés. Les credit default swaps sont exclusivement utilisés à des fins de couverture. En cas d'utilisation de dérivés, le Fonds ne s'écartera pas des objectifs d'investissement fixés dans les Règlements de Gestion.
- Des liquidités peuvent également être libellées dans une devise autre que la devise du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,50% par an.

5. AXPlan AGI Europe Equity Growth

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Allianz Europe Equity Growth** (LU0256883504) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

Le Fonds vise à accroître le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions européens avec une orientation sur les actions de croissance. Indice de référence : S&P Europe Large Mid Cap Growth Total Return Net (in EUR). Il investit au moins 70 % des actifs du fonds dans des Actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement. Nous pouvons investir jusqu'à 20 % des actifs du fonds sur les Marchés émergents. Nous pouvons détenir directement jusqu'à 25 % des actifs du fonds en dépôts et/ou (dans la limite de 20 % des actifs du fonds) en dépôts à vue et/ou investir en Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10 % des actifs du fonds) dans des fonds monétaires à des fins de gestion de la liquidité.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des OPCVM/OPC. Les obligations et les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue. Le fonds est catégorisé comme « fonds d'actions » au sens de la loi allemande sur la fiscalité des investissements (LAFI). La valeur et les distributions annuelles du Fonds aux investisseurs dépendent directement de la valeur des titres détenus dans le portefeuille du Fonds, et des dividendes versés sur ces titres.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 75% de ses actifs dans des actions (titres de participation) et des certificats de participation de sociétés dont le siège social est établi dans un pays membre de l'Union économique et monétaire, en Norvège ou en Islande.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de ses actifs dans des actions (titres de participation), certificats de participation ou bons de souscription autres que ceux désignés au point précédent.
- Le Fonds peut acquérir des obligations convertibles et obligations à bons de souscription sur la base des actifs énoncés aux 2 points précédents.
- Le Fonds peut également acheter des certificats indiciaires, certificats d'actions (titres de participation) et paniers d'Actions (titres de participation) dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés au deuxième point ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- La part des actifs énoncés aux points précédents dont l'émetteur (dans le cas des valeurs représentant des Actions (titres de participation) : la société et, dans le cas des certificats : le sous-jacent) a établi son siège social dans un Marché émergent, ne peut excéder 20% de la valeur des actifs du Fonds.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en OPCVM ou OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires de l'OCDE, de fonds en actions et/ou de fonds de rendement absolu.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire. Leur valeur, ajoutée à celle des fonds monétaires de l'OCDE détenus, ne peut excéder 15% des actifs du Fonds. L'objectif des dépôts, instruments du marché monétaire et fonds monétaires de l'OCDE est d'assurer le niveau de liquidité requis.
- Le Fonds peut acquérir des titres de sociétés de toutes tailles. Selon la situation de marché, le gestionnaire financier peut soit cibler les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas, soit investir de façon largement diversifiée. Le Fonds peut en particulier investir en actions de sociétés de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65% par an.

6. AXPlan AGI Europe Small Cap Equity

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Allianz Europe Small Cap Equity** (LU0294427389) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

Le Fonds vise à accroître le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions européens avec une orientation sur les sociétés à petite capitalisation. Le gestionnaire investit physiquement et en permanence au moins 75% des actifs du fonds dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement.

Les sociétés à petite capitalisation désignent les sociétés dont la capitalisation boursière est au maximum 1,3 fois la capitalisation boursière de la plus grande valeur mobilière de l'indice MSCI Europe Small Cap. Le gestionnaire peut investir jusqu'à 25% des actifs du fonds dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.

Il peut investir jusqu'à 25% des actifs du fonds sur les marchés émergents. Le gestionnaire peut détenir et/ou investir jusqu'à 15% des actifs du fonds directement en dépôts et en instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du fonds) dans des fonds monétaires. Le fonds peut acquérir des actions (titres de participation), des titres de créance convertibles et/ou des instruments du marché monétaire d'un seul et même émetteur dans la limite de 5% de ses actifs.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

us du fonds seront réinvestis.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs en actions (titres de participation) de petite capitalisation de sociétés dont le siège social est établi dans un pays développé européen ou dans un pays où une société de l'indice MSCI Europe Small Cap a établi son siège social. La Turquie et la Russie ne sont pas considérées comme des pays européens dans le cadre du présent point.

À cet effet, les petites capitalisations sont réputées être les sociétés par actions dont la capitalisation boursière est au maximum 1,3 fois la capitalisation boursière de la plus grande valeur mobilière (en termes de capitalisation boursière totale) de l'indice MSCI Europe Small Cap.

Dans le cadre de cette limite, des obligations convertibles et bons de souscription d'actions (titres de participation) de sociétés définies dans la première phrase de ce point et des certificats indicatifs et autres certificats dont le profil de risque est normalement corrélé aux actifs énoncés dans la première phrase de ce point ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs pourront être acquis.

- Le Fonds investit au moins 75% de ses actifs dans des actions et des certificats de participation de sociétés dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne, en Norvège ou en Islande.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% des actifs dans des actions, des obligations convertibles ou des bons de souscription autres que ceux désignés au premier point. Le Fonds peut également acheter, dans le cadre de la présente limite, des certificats indicatifs et autres dont le profil de risque est en principe corrélé aux actifs énoncés dans la phrase précédente ou aux marchés d'investissement dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en OPCVM ou OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires ou en actions et/ou de fonds de rendement absolu.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire. Leur valeur, ajoutée à celle des fonds monétaires détenus en vertu du point précédent, ne peut excéder 15% des actifs du Fonds.
L'objectif des dépôts, instruments du marché monétaire et fonds monétaires est d'assurer le niveau de liquidité requis.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% du total de ses actifs dans :
 - des obligations convertibles ou bons de souscription tels que décrits aux points précédents
 - des dépôts ou instruments du marché monétaire tels que décrits au point précédent. Les sûretés et marges versées ne sont pas prises en compte dans le calcul de cette limite.
- Les participations totales du Fonds en actions, obligations convertibles, bons de souscription d'actions, dépôts et autres instruments du marché monétaire d'un unique émetteur et actifs d'un unique émetteur qui sont acquis par un OPCVM ou un OPC doivent représenter moins de 5% des actifs du Fonds. Les dépôts auprès d'un émetteur unique sont inclus dans la limite visée à la première phrase du présent point. Les sociétés appartenant au même groupe, tel que définies conformément à la Directive 83/349/CEE ou conformément aux règles de comptabilité internationalement reconnues, seront réputées constituer un émetteur unique au sens susmentionné.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65% par an.

7. AXPlan AGI Global Equity Unconstrained

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

À partir du 22/02/2022, les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Allianz Global Equity Unconstrained** (LU1877639325) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

Avant cette date, les avoirs étaient investis à 100% dans le fonds Allianz Global Equity de la Société susmentionnée.

Le Fonds vise à accroître le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions développés mondiaux avec une orientation sur les actions (titres de participation) présentant un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne et/ou des valorisations intéressantes. Le gestionnaire financier peut mettre en œuvre des stratégies de change dites « overlay » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises.

Il investit au moins 70% des actifs du fonds dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement, dont au moins 51% directement. Il peut investir jusqu'à 30% des actifs du fonds dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement. Le gestionnaire peut investir jusqu'à 50% des actifs du fonds sur les marchés émergents, et jusqu'à 15% sur le marché des actions A chinoises. Les revenus du fonds seront réinvestis. Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des actions (titres de participation) de sociétés dont le siège social est établi dans un Pays développé, dont au moins 51% directement. Des bons de souscription d'Actions (titres de participation) de ces sociétés peuvent être acquis et seront pris en compte pour le calcul de cette limite.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des actions (titres de participation) ou bons de souscription autres que ceux désignés au point précédent.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de ses actifs sur les marchés émergents
- Le Fonds peut investir jusqu'à 15% de ses actifs sur le marché des actions A chinoises
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en OPCVM ou OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires de l'OCDE, de fonds en actions et/ou de fonds de rendement absolu.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire. Leur valeur, ajoutée à celle des fonds monétaires détenus en vertu du point précédent ne peut excéder 15% des actifs du Fonds. L'objectif des dépôts, instruments du marché monétaire et fonds est d'assurer le niveau de liquidité requis.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65% par an.

8. AXPlan AGI Strategy Neutral

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Allianz Strategy 15** (LU0882150443) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

En suivant une approche quantitative, le Fonds vise à accroître le capital à long terme par rapport à un portefeuille investissant à 15 % dans les marchés d'actions internationaux et à 85 % dans les marchés d'euro-obligations à moyen terme. Le Fonds investit directement ou au moyen de produits dérivés dans des obligations qui présentent une bonne qualité de crédit, des instruments du marché monétaire, ainsi que des liquidités et jusqu'à 35 % des actifs du fonds dans des actions et titres équivalents. Les émetteurs de ces titres doivent en majeure partie avoir leur siège social dans un pays développé.

En outre, jusqu'à 10% des actifs du fonds peuvent être investis dans d'autres fonds. La duration (échéance restante) moyenne du fonds est comprise entre zéro et neuf ans. Le risque de change pour les actifs du fonds qui ne sont pas liés à des actions est limité à un maximum de 5% (en euros). Les revenus du fonds seront réinvestis. Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds peut investir jusqu'à 35% de ses actifs dans des actions, valeurs mobilières similaires et certificats de participation. Il peut également acheter, dans le cadre de la présente limite, des certificats indiciaires et d'actions, dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.

Les fonds en actions définis au 5^e point sont inclus dans la présente limite.

- Le Fonds peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris des obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), obligations convertibles et obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, obligations adossées à des hypothèques et à des actifs, ainsi que d'autres obligations adossées. Le Fonds peut également acheter des certificats indiciaires et certificats dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut investir dans des OPCVM ou des OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, de fonds obligataires, de fonds en actions ou de fonds équilibrés (en ce inclus des fonds à rendement absolu).

Tout OPCVM ou OPC est un fonds en actions, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés d'actions. Tout OPCVM ou OPC est un fonds obligataire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés obligataires. Tout OPCVM ou OPC est un fonds monétaire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés monétaires.

En principe, des actions de fonds ne peuvent être souscrites que lorsque les fonds sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée par une importante participation directe ou indirecte.

Des actions d'autres fonds peuvent être achetées exceptionnellement à la seule condition qu'aucun des fonds ci-dessus ne suive une politique d'investissement jugée nécessaire, au cas par cas, par les gestionnaires de fonds, ou si les actions appartiennent à un OPCVM ou un OPC ciblant la réplique d'un indice de valeurs mobilières et sont admises à la négociation sur l'une des Bourses de valeurs ou l'un des marchés réglementés.

- L'achat d'actifs définis au 3^e point ainsi que de produits dérivés dont le siège social des émetteurs/contreparties est établi dans un pays non classé par la Banque mondiale dans la catégorie « revenu national brut par habitant élevé », c'est-à-dire non classé dans la catégorie des pays « développés » (soit un « marché émergent »), ne peut excéder 3% de l'actif du Fonds.

Les investissements définis au 4^e point sont pris en compte dans le calcul de cette limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés émergents ciblant les marchés d'investissement sur lesquels les placements visés au 3^e point peuvent être effectués.

- L'achat d'actifs définis au 2^e point qui, au moment de l'achat, n'ont pas été notés « Investment Grade » par une agence de notation reconnue (notation « non-Investment Grade ») ou ne disposent d'aucune notation mais que les gestionnaires de fonds jugent qu'ils seraient notés « non-Investment Grade » s'ils étaient notés (« investissements à haut rendement »), n'est pas autorisé. Dans l'éventualité où un actif au sens du 2^e point soit noté « non-Investment Grade » après acquisition, les gestionnaires de fonds chercheront à se défaire de cet actif dans un délai de deux mois.

Les fonds obligataires et monétaires au sens du 4^e point sont inclus dans la présente limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés à haut rendement.

- Les actifs du Fonds peuvent aussi être libellés en devises étrangères.

Au niveau du Fonds, la proportion d'actifs non libellés en euros

- au sens des 2 premiers points,
- au sens du 3^e point, qui sont des fonds obligataires et monétaires, et
- la proportion d'emprunts à court terme

ne peut excéder 5% de la valeur des actifs du Fonds si la part au-delà de ce montant est couverte à l'aide de produits dérivés de taux de change ou de devises.

Lorsque les actifs et emprunts à court terme sont libellés dans ladite devise, c'est le montant net global qui sera pris en compte dans le calcul de cette limite. Les instruments de placement qui ne sont pas libellés dans une devise sont réputés être libellés dans celle du pays dans lequel est établi le siège social de l'émetteur.

Les fonds obligataires et monétaires sont pris en compte conformément à la devise dans laquelle est libellée la catégorie d'actions du fonds en question acquise.

- L'échéance moyenne restante pondérée des flux (duration) de la part des actifs du Fonds investie en titres porteurs d'intérêts, y compris en obligations à coupon zéro, tels que définis au 2^e point, et en dépôts et instruments du marché monétaire tels que définis au 3^e point, y compris en intérêts à recevoir sur les actifs mentionnés, devrait s'établir entre zéro et neuf ans. Lors du calcul de la duration, les dérivés sur titres porteurs d'intérêts, indices d'intérêts, obligataires et taux d'intérêt sont pris en compte indépendamment de la devise dans laquelle les actifs sous-jacents sont libellés.
- Dans le cadre et dans le respect des restrictions ci-dessus, selon l'évaluation de la situation de marché, les actifs du Fonds peuvent plus particulièrement cibler :

- des types d'actifs particuliers, et/ou
- des devises particulières, et/ou
- des secteurs particuliers, et/ou
- des pays particuliers, et/ou
- des actifs à échéance (restante) plus ou moins courte ou longue, et/ou
- des actifs d'émetteurs/débiteurs spécifiques (États, entreprises, etc.)

ou investir de façon largement diversifiée.

En particulier, les gestionnaires de fonds peuvent investir, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés de toutes tailles. Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler soit les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas ou encore investir de façon largement diversifiée. Le Fonds peut en particulier investir en actions de sociétés de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

Les gestionnaires de fonds peuvent en particulier aussi investir, directement ou indirectement, en valeurs mobilières qu'ils considèrent sous-évaluées en comparaison avec leur secteur respectif (actions de valeur) et en valeurs mobilières dont ils estiment qu'elles ont un potentiel de croissance insuffisamment reflété dans leurs cours actuels (actions de croissance). Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler les actions de valeur ou de croissance ou encore investir de façon largement diversifiée. Néanmoins, l'objectif premier est d'obtenir une combinaison d'actions de valeur et de croissance.

- Les limites décrites au 1^{er} et du 5^e au 8^e points peuvent être dépassées ou non respectées dans la mesure où l'écart résulte d'une variation de valeur des actifs détenus par le Fonds ou d'une variation de valeur du Fonds dans son ensemble, comme c'est le cas lors de l'émission ou du rachat de certificats d'actions (« dépassement passif des limites »). Dans ces cas, les gestionnaires de fonds s'emploieront à revenir dans ces limites dans un délai approprié.
- Les limites décrites aux 1^{er} et 5^e points peuvent être dépassées ou non respectées lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants si, dans le même temps, l'utilisation de techniques et instruments permet d'assurer que le risque de marché global concerné respecte les limites.

À cette fin, les techniques et instruments sont pris en compte avec la valeur pondérée par le delta des sous-jacents correspondants, ainsi que prévu. Les techniques et instruments à contre-courant du marché sont également considérés comme des réducteurs de risque si leurs actifs sous-jacents ne correspondent pas entièrement aux actifs détenus au sein du Fonds.

- La société de gestion peut également employer des techniques et instruments au sein du Fonds à des fins de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture) pour le compte du Fonds et souscrire des emprunts à court terme.

En aucun cas le Fonds ne peut dévier de ses objectifs d'investissement spécifiés lors de l'utilisation de ces techniques et instruments.

Les gestionnaires de fonds investiront les actifs du Fonds en valeurs mobilières, fonds cible et autres actifs autorisés après une analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles et une évaluation soignée des risques et des potentiels. La performance des actions du Fonds dépend cependant toujours des variations de cours observées sur les marchés. Par conséquent, il ne saurait être garanti que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Les investisseurs courent le risque de récupérer un montant inférieur à celui initialement investi.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,49% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,71% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

9. AXPlan AGI Strategy Balanced

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Allianz Strategy 50** (LU0352312341) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds, axée sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 50% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 50% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euro.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds peut acquérir des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation. Il peut également acheter, dans le cadre de la présente limite, des certificats indiciaires et d'actions, dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris des obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), obligations convertibles et obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, obligations adossées à des hypothèques et à des actifs, ainsi que d'autres obligations adossées. Le Fonds peut également acheter des certificats indiciaires et autres dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou des OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, de fonds obligataires, de fonds en actions ou de fonds équilibrés (en ce inclus des fonds à rendement absolu).

Tout OPCVM ou OPC est un fonds en actions, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés d'actions. Tout OPCVM ou OPC est un fonds obligataire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés obligataires. Tout OPCVM ou OPC est un fonds monétaire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés monétaires.

En principe, des actions de fonds ne peuvent être souscrites que lorsque les fonds sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée par une importante participation directe ou indirecte. Des actions d'autres fonds peuvent

être achetées exceptionnellement à la seule condition qu'aucun des fonds ci-dessus ne suive une politique d'investissement jugée nécessaire, au cas par cas, par les gestionnaires de fonds, ou si les actions appartiennent à un OPCVM ou un OPC ciblant la réplication d'un indice de valeurs mobilières et sont admises à la négociation sur l'une des Bourses de valeurs ou l'un des marchés réglementés.

- L'achat d'actifs définis au 3^e point ainsi que de produits dérivés dont le siège social des émetteurs/contreparties est établi dans un pays non classé par la Banque mondiale dans la catégorie « revenu national brut par habitant élevé », c'est-à-dire non classé dans la catégorie des pays « développés » (soit un « marché émergent »), ne peut excéder 4% de l'actif du Fonds.

Les investissements définis au 4^e point sont pris en compte dans le calcul de cette limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés émergents ciblant les marchés d'investissement sur lesquels les placements visés au 3^e point peuvent être effectués.

- L'achat d'actifs définis au 2^e point qui, au moment de l'achat, ne bénéficient pas d'une notation « Investment Grade » auprès d'une agence de notation reconnue ou qui ne sont pas notés mais dont les gestionnaires de fonds estiment qu'ils ne recevraient pas une notation « Investment Grade » s'ils étaient notés (« investissements à haut rendement »), n'est pas autorisé. Si un actif tel que défini à la première phrase du 2^e point reçoit une notation inférieure à « Investment Grade » après son acquisition, les gestionnaires de fonds s'efforceront de le vendre dans les deux mois suivants.

Les fonds obligataires et monétaires au sens du 4^e point sont inclus dans la présente limite si leur profil de risque est généralement corrélé à un ou plusieurs marchés à haut rendement.

- Les actifs du Fonds peuvent aussi être libellés en devises étrangères.

Au niveau du Fonds, la proportion d'actifs non libellés en euros :

- au sens des 2^e et 3^e points,
- au sens du 4^e point, qui sont des fonds obligataires et monétaires, et
- la proportion d'emprunts à court terme

ne peut excéder 5% de la valeur des actifs du Fonds si la part au-delà de ce montant est couverte à l'aide de produits dérivés de taux de change ou de devises.

Si des actifs et des emprunts à court terme sont libellés dans la même devise, on considérera leur somme nette pour les besoins de cette limite. Les instruments de placement qui ne sont pas libellés dans une devise sont réputés être libellés dans celle du pays dans lequel est établi le siège social de l'émetteur.

Les fonds obligataires et monétaires sont pris en compte sur la base de la devise de la catégorie d'actions dans laquelle l'investissement est réalisé.

- L'échéance moyenne restante pondérée des flux (duration) de la part des actifs du Fonds investie en titres porteurs d'intérêts, y compris en obligations à coupon zéro, tels que définis au 2^e point, et en dépôts et instruments du marché monétaire tels que définis au 3^e point, y compris en intérêts à recevoir sur les actifs mentionnés, devrait s'établir entre zéro et neuf ans. Lors du calcul de la duration, les dérivés sur titres porteurs d'intérêts, indices d'intérêts, obligataires et taux d'intérêt sont pris en compte indépendamment de la devise dans laquelle les actifs sous-jacents sont libellés ;
- Dans le cadre et dans le respect des restrictions ci-dessus, selon l'évaluation de la situation de marché, les actifs du Fonds peuvent plus particulièrement cibler :
 - des types d'actifs particuliers, et/ou
 - des devises particulières, et/ou
 - des secteurs particuliers, et/ou
 - des pays particuliers, et/ou
 - des actifs à échéance (restante) plus ou moins courte ou longue, et/ou
 - des actifs d'émetteurs/débiteurs spécifiques (États, entreprises, etc.)

ou investir de façon largement diversifiée.

Les gestionnaires de fonds peuvent, en particulier, investir dans les valeurs mobilières correspondantes de sociétés de toutes tailles. Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler soit les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas ou encore investir de façon

largement diversifiée. Le Fonds peut en particulier investir en actions de sociétés de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

Les gestionnaires de fonds peuvent en particulier aussi investir, directement ou indirectement, en valeurs mobilières qu'ils considèrent sous-évaluées en comparaison avec leur secteur respectif (actions de valeur) et en valeurs mobilières qu'ils estiment avoir un potentiel de croissance insuffisamment reflété dans leurs cours actuels (actions de croissance). Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler les actions de valeur ou de croissance ou encore investir de façon largement diversifiée. Néanmoins, l'objectif premier est d'obtenir une combinaison d'actions de valeur et de croissance.

- Les limites décrites du 4^e au 8^e points peuvent être dépassées ou ignorées à condition que cela résulte d'une variation de valeur des actifs détenus par le Fonds ou d'une variation de valeur du Fonds dans son ensemble, comme c'est le cas lors de l'émission ou du rachat de certificats d'actions (« dépassement passif des limites »). Dans ces cas, les gestionnaires de fonds s'emploieront à revenir dans ces limites dans un délai approprié.
- La limite décrite au 5^e point peut être dépassée ou ignorée lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants si, dans le même temps, l'utilisation de techniques et instruments permet d'assurer que le risque de marché global concerné respecte les limites.

À cette fin, les techniques et instruments sont pris en compte avec la valeur pondérée par le delta des sous-jacents correspondants, ainsi que prévu. Les techniques et instruments à contre-courant du marché sont également considérés comme des réducteurs de risque si leurs actifs sous-jacents ne correspondent pas entièrement aux actifs détenus au sein du Fonds.

- La société de gestion peut également employer des techniques et instruments au sein du Fonds à des fins de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture) pour le compte du Fonds et souscrire des emprunts à court terme.

En aucun cas le Fonds ne peut dévier de ses objectifs d'investissement spécifiés lors de l'utilisation de ces techniques et instruments.

Les gestionnaires de fonds investiront les actifs du Fonds en valeurs mobilières, fonds cible et autres actifs autorisés après une analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles et une évaluation soignée des risques et des potentiels. La performance des actions du Fonds dépend cependant toujours des variations de cours observées sur les marchés. Par conséquent, il ne saurait être garanti que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Les investisseurs courent le risque de récupérer un montant inférieur à celui initialement investi.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,55% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,71% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

10. AXPlan AGI Strategy Dynamic

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Allianz Strategy 75** (LU0352313075) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Allianz European Pension Investments gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds, axée sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro, dans le cadre de la politique d'investissement. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 75% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euro.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds peut acquérir des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation. Il peut également acheter des certificats indicatifs et d'actions, dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris des obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), obligations convertibles et obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, obligations adossées à des hypothèques et à des actifs, ainsi que d'autres obligations adossées. Le Fonds peut également acheter des certificats indicatifs et autres dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou des OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, de fonds obligataires, de fonds en actions ou de fonds équilibrés (en ce inclus des fonds à rendement absolu).

Tout OPCVM ou OPC est un fonds en actions, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés d'actions. Tout OPCVM ou OPC est un fonds obligataire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés obligataires. Tout OPCVM ou OPC est un fonds monétaire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés monétaires.

En principe, des actions de fonds ne peuvent être souscrites que lorsque les fonds sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la société de gestion ou par toute autre société à laquelle la société de gestion est liée par une importante participation directe ou indirecte. Des actions d'autres fonds peuvent être achetées exceptionnellement à la seule condition qu'aucun des fonds ci-dessus ne suive une politique d'investissement jugée nécessaire, au cas par cas, par les gestionnaires de fonds, ou si les actions appartiennent à un OPCVM ou un OPC ciblant la réplique d'un indice de valeurs mobilières et sont admises à la négociation sur l'une des Bourses de valeurs ou l'un des marchés réglementés.

- L'achat d'actifs définis au 3^e point ainsi que de produits dérivés dont le siège social des émetteurs/contreparties est établi dans un pays non classé par la Banque mondiale dans la catégorie « revenu national brut par habitant élevé », c'est-à-dire non classé dans la catégorie des pays « développés » (soit un « marché émergent »), ne peut excéder 4% de l'actif du Fonds.

Les investissements définis au 4^e point sont pris en compte dans le calcul de cette limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés émergents ciblant les marchés d'investissement sur lesquels les placements visés au 3^e point peuvent être effectués.

- L'achat d'actifs définis au 2^e point qui, au moment de l'achat, qui, au moment de l'achat, ne bénéficient pas d'une notation « Investment Grade » auprès d'une agence de notation reconnue ou qui ne sont pas notés mais dont les gestionnaires de fonds estiment qu'ils ne recevraient pas une notation « Investment Grade » s'ils étaient notés (« investissements à haut rendement »), n'est pas autorisé. Si un actif tel que défini à la première phrase du 2^e point reçoit une notation inférieure à « Investment Grade » après son acquisition, les gestionnaires de fonds s'efforceront de le vendre dans les deux mois suivants.

Les fonds obligataires et monétaires au sens du 4^e point sont inclus dans la présente limite si leur profil de risque est généralement corrélé à un ou plusieurs marchés à haut rendement.

- Les actifs du Fonds peuvent aussi être libellés en devises étrangères.

Au niveau du Fonds, la proportion d'actifs non libellés en euros :

- au sens des 2^e et 3^e points,
- au sens du 4^e point, qui sont des fonds obligataires et monétaires, et
- la proportion d'emprunts à court terme

ne peut excéder 5% de la valeur des actifs du Fonds si la part au-delà de ce montant est couverte à l'aide de produits dérivés de taux de change ou de devises.

Si des actifs et des emprunts à court terme sont libellés dans la même devise, on considérera leur somme nette pour les besoins de cette limite. Les instruments de placement qui ne sont pas libellés dans une devise sont réputés être libellés dans celle du pays dans lequel est établi le siège social de l'émetteur.

Les fonds obligataires et monétaires sont pris en compte sur la base de la devise de la catégorie d'actions dans laquelle l'investissement est réalisé.

- L'échéance moyenne restante pondérée des flux (duration) de la part des actifs du Fonds investie en titres porteurs d'intérêts, y compris en obligations à coupon zéro, tels que définis au 2^e point, et en dépôts et instruments du marché monétaire tels que définis au 3^e point, y compris en intérêts à recevoir sur les actifs mentionnés, devrait s'établir entre zéro et neuf ans. Lors du calcul de la duration, les dérivés sur titres porteurs d'intérêts, indices d'intérêts, obligataires et taux d'intérêt sont pris en compte indépendamment de la devise dans laquelle les actifs sous-jacents sont libellés.
- Dans le cadre et dans le respect des restrictions ci-dessus, selon l'évaluation de la situation de marché, les actifs du Fonds peuvent plus particulièrement cibler :
 - des types d'actifs particuliers, et/ou
 - des devises particulières, et/ou
 - des secteurs particuliers, et/ou
 - des pays particuliers, et/ou
 - des actifs à échéance (restante) plus ou moins courte ou longue, et/ou
 - des actifs d'émetteurs/débiteurs spécifiques (États, entreprises, etc.)

ou investir de façon largement diversifiée.

Les gestionnaires de fonds peuvent, en particulier, investir dans les valeurs mobilières correspondantes de sociétés de toutes tailles. Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler soit les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas ou encore investir de façon largement diversifiée. Le Fonds peut en particulier investir en actions de sociétés de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

Les gestionnaires de fonds peuvent en particulier aussi investir, directement ou indirectement, en valeurs mobilières qu'ils considèrent sous-évaluées en comparaison avec leur secteur respectif (actions de valeur) et en valeurs mobilières qu'ils estiment avoir un potentiel de croissance insuffisamment reflété dans leurs cours actuels (actions de croissance). Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler les actions de valeur ou de croissance ou encore investir de façon largement diversifiée. Néanmoins, l'objectif premier est d'obtenir une combinaison d'actions de valeur et de croissance.

- Les limites décrites du 4^e au 8^e points peuvent être dépassées ou ignorées à condition que cela résulte d'une variation de valeur des actifs détenus par le Fonds ou d'une variation de valeur du Fonds dans son ensemble, comme c'est le cas lors de l'émission ou du rachat de certificats d'actions (« dépassement

passif des limites »). Dans ces cas, les gestionnaires de fonds s'emploieront à revenir dans ces limites dans un délai approprié.

- La limite décrite au 5^e point peut être dépassée ou ignorée lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants si, dans le même temps, l'utilisation de techniques et instruments permet d'assurer que le risque de marché global concerné respecte les limites.

À cette fin, les techniques et instruments sont pris en compte avec la valeur pondérée par le delta des sous-jacents correspondants, ainsi que prévu. Les techniques et instruments à contre-courant du marché sont également considérés comme des réducteurs de risque si leurs actifs sous-jacents ne correspondent pas entièrement aux actifs détenus au sein du Fonds.

- La société de gestion peut également employer des techniques et instruments au sein du Fonds à des fins de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture) pour le compte du Fonds et souscrire des emprunts à court terme.

En aucun cas le Fonds ne peut dévier de ses objectifs d'investissement spécifiés lors de l'utilisation de ces techniques et instruments.

Les gestionnaires de fonds investiront les actifs du Fonds en valeurs mobilières, fonds cible et autres actifs autorisés après une analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles et une évaluation soignée des risques et des potentiels. La performance des actions du Fonds dépend cependant toujours des variations de cours observées sur les marchés. Par conséquent, il ne saurait être garanti que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Les investisseurs courent le risque de récupérer un montant inférieur à celui initialement investi.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,75% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

.

11. AXPlan Pimco Diversified Income

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Diversified Income Fund** (IE00B1JC0H05) (ci-après, le Fonds) du fonds de droit irlandais **PIMCO Funds : Global Investors Series plc** géré par **PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited**.

Le Fonds vise à optimiser le rendement total en s'exposant de manière efficace à l'ensemble du marché du crédit mondial principalement par l'intermédiaire d'investissements dans un portefeuille diversifié de titres et d'instruments à revenu fixe et à échéances variées, sur la base de principes de gestion prudente des investissements.

Le Fonds est un portefeuille sous gestion active qui vise à réaliser son objectif en investissant principalement dans un groupe diversifié de titres et d'instruments à revenu fixe (c'est-à-dire des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) d'entreprises et de marchés émergents, émis par des entreprises ou des gouvernements du monde entier.

La durée moyenne du portefeuille du fonds sera normalement comprise dans une fourchette de plus ou moins deux ans par rapport à celle de la valeur de référence du fonds (une combinaison à pondération égale des indices Bloomberg Barclays Global Aggregate Credit ex-Emerging Markets, BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained et JPMorgan EMBI Global, indices [tous couverts en USD]).

La duration mesure la sensibilité des actifs au risque de taux d'intérêt. Plus la duration est longue, plus la sensibilité aux variations des taux d'intérêt est forte. Les titres seront de qualité « Investment Grade » ou « non-Investment Grade ». Les titres de qualité « non-Investment Grade » sont considérés comme plus risqués, mais produisent d'ordinaire un niveau de revenu supérieur. Le Fonds peut investir largement dans les marchés émergents qui, en termes d'investissement, sont les marchés d'économies encore en développement.

Le Fonds peut investir dans des instruments dérivés (tels que les contrats à terme standardisés, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents. Le rendement des instruments dérivés est lié aux mouvements des actifs sous-jacents. Les actifs détenus par le fonds seront principalement libellés en dollars américains (USD) mais peuvent être exprimés dans une grande variété de devises. L'exposition de change hors USD est limitée à 20 % du total des actifs.

Le gestionnaire peut avoir recours à des opérations de change et instruments dérivés y afférents pour couvrir ou mettre en place des positions de devises.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. La duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement de plus ou moins deux ans par rapport à celle d'une combinaison à parts égales des trois indices suivants : Barclays Capital Global Aggregate Credit, BofA Merrill Lynch Global High Yield BB-B Rated Constrained et JPMorgan EMBI Global, tous couverts en USD.
- Le Fonds peut investir dans un pool diversifié d'instruments à revenu fixe de sociétés, assortis d'échéances diverses. Le Fonds peut investir tous ses actifs dans des titres à rendement élevé qui ont fait défaut au paiement des intérêts ou au remboursement du principal, ou qui présentent un risque imminent de défaillance à ces paiements, sous réserve d'un montant maximum de 10% de ses actifs investis dans des titres dont la notation est inférieure à B par Moody's ou S&P (ou, s'ils ne sont pas notés, que le gestionnaire du fonds juge de qualité comparable). Par ailleurs, le Fonds peut investir, sans limite, dans des Instruments à revenu fixe d'émetteurs qui sont liés économiquement aux marchés émergents.
- Le Fonds ne peut investir plus de 25% de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans des titres convertibles en actions, des actions (y compris des warrants), des certificats de dépôt, et des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut détenir des instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20% de son actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment: à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre. La réussite des techniques employées par le gestionnaire du fonds ne peut en aucune manière être garantie.

- Le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins de couverture et/ou d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) afin de couvrir une exposition à une devise, comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le gestionnaire du fonds estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du gestionnaire du fonds en matière de taux d'intérêt, et/ou pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).
- Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds à certains risques. Toute exposition de la sorte sera couverte et gérée, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec 99 % de certitude), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,40% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,35% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

12. AXPlan Pimco Income

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique de placement du compartiment **Income Fund** (IE00B80G9288) (ci-après, le Fonds) du fonds de droit irlandais **PIMCO Funds : Global Investors Series plc** géré par **PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited**.

Le Fonds vise à maintenir le niveau élevé du revenu de dividendes en investissant dans un large éventail de segments à revenu fixe mondiaux, avec pour objectif secondaire l'appréciation du capital à long terme, sur la base de principes de gestion prudente des investissements. Le Fonds vise à réaliser son objectif en investissant au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe (c'est-à-dire des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) assortis d'échéances variables.

Le Fonds vise à maintenir le niveau élevé du revenu de dividendes en investissant dans un large éventail de segments de titres à revenu fixe, qui d'après le gestionnaire de fonds généreront normalement des niveaux de revenus élevés. La durée moyenne du portefeuille du fonds variera entre zéro et huit ans en fonction des prévisions de taux d'intérêt du gestionnaire.

La durée mesure la sensibilité des actifs au risque de taux d'intérêt. Plus la durée est longue, plus la sensibilité aux variations des taux d'intérêt est forte. Les titres seront de qualité « Investment Grade » ou « non-Investment Grade ». Le fonds peut investir jusqu'à 50% dans des titres de qualité « non-Investment Grade ». Les titres de qualité « non-Investment Grade » sont considérés comme plus risqués, mais produisent d'ordinaire un niveau de revenu supérieur.

Le Fonds peut investir dans les marchés émergents qui, en termes d'investissement, sont les marchés d'économies encore en développement. Le fonds peut investir dans des instruments dérivés (tels que les contrats à terme standardisés, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents. Le rendement des instruments dérivés est lié aux mouvements des actifs sous-jacents. Les actifs détenus par le fonds peuvent être libellés dans diverses devises, avec une exposition de change hors dollar américain limitée à 30% du total des actifs. Le gestionnaire peut avoir recours à des opérations de change et instruments dérivés y afférents pour couvrir ou mettre en place des positions de devises.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins deux-tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. Le Fonds vise à maintenir un niveau élevé de dividendes en investissant dans une large variété de secteurs à revenu fixe qui génèrent habituellement des revenus élevés. De manière générale, le Fonds répartit ses actifs dans plusieurs secteurs d'investissement, par exemple des obligations d'entreprises à haut rendement et de qualité « Investment Grade » d'émetteurs situés dans l'Union européenne et des pays autres, notamment les pays de marchés émergents, des obligations mondiales et titres à revenu fixe émis par des gouvernements de l'Union européenne et autres pays, leurs agences et instrumentalités, des titres liés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des actifs - qui peuvent ou non être sans effet de levier et des positions de change, dont en devises de pays émergents. Toutefois, le Fonds n'est pas tenu d'obtenir une exposition à un secteur d'investissement et son exposition à un de ces secteurs variera dans le temps. L'exposition à ces titres peut être obtenue par investissement direct dans les titres susmentionnés ou par le recours à des instruments financiers dérivés.
- Le Fonds peut réaliser des opérations sur instruments financiers dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les options sur les contrats de swap et les contrats à terme (y compris les swaps d'indices à revenu fixe) ou des swaps de défaillance de crédit, principalement à des fins d'investissement et/ou de couverture dans les limites fixées par la Banque centrale.
- L'appréciation du capital recherchée par le Fonds se traduit généralement par une hausse de la valeur des Instruments à revenu fixe détenus par le Fonds provenant de la chute des taux d'intérêt ou de l'amélioration des paramètres fondamentaux de crédit d'un secteur d'investissement (ex. : progression de la croissance économique) ou d'une valeur mobilière spécifique (ex. : augmentation de la notation de crédit ou des fondamentaux du bilan). L'appréciation du capital est un objectif secondaire pour le Fonds. C'est pourquoi l'accent mis sur le revenu ainsi que l'imputation des commissions de gestion sur le capital sont susceptibles d'éroder ce capital et de restreindre la capacité du Fonds à pérenniser la future croissance du capital. Normalement, la durée moyenne du portefeuille du Fonds varie de 0 à 8 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du gestionnaire du fonds.
- Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « Investment Grade » et dans des titres à rendement élevé (« **junk bonds** ») pour autant qu'il n'investisse pas plus de 50% de son actif total dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa3 selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres que le gestionnaire du fonds juge de qualité équivalente (ces limites ne s'appliqueront cependant pas aux investissements du Fonds dans des titres liés à une créance hypothécaire ou autres titres adossés à des actifs).

- Le Fonds peut investir 20% maximum de son actif total dans des instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents.
- Si le gestionnaire du fonds l'estime approprié, temporairement ou de manière défensive, le Fonds pourra investir 100% de son actif net dans des titres à revenu fixe (comme indiqué ci-dessus) émis par ou dont le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement des Etats-Unis (ce qui comprend ses agences ou instrumentalités) et des contrats de mise en pension garantis par ces obligations, sous réserve que le Fonds détienne au moins six émissions différentes et que les titres d'une de ces émissions ne représentent pas plus de 30% de son actif net.
- Le Fonds ne peut investir plus de 25% de ses actifs dans des titres convertibles en actions.
- Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans des titres convertibles en actions, des actions, des certificats de dépôt et des acceptations bancaires. Les actions dans lesquelles le Fonds investit pourront comprendre des titres négociés sur les marchés intérieurs russes et, conformément aux prescriptions de la Banque centrale, les investissements ne pourront être réalisés que dans des titres qui sont cotés/négociés sur la bourse russe de valeurs mobilières (RTS) et le MICEX. Le Fonds peut employer des titres convertibles ou des actions afin d'obtenir une exposition aux sociétés dont les titres de créance peuvent ne pas être disponibles rapidement ou qu'une analyse approfondie a identifiés comme de bonnes opportunités d'investissement. Le Fonds peut investir 10% maximum de son actif dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif dont l'objectif d'investissement est complémentaire ou dans la lignée de celui du Fonds. Le Fonds peut également investir 10% maximum de son actif net dans des titres illiquides (y compris des obligations et des instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Si le gestionnaire du fonds l'estime approprié sur le fondement d'une analyse approfondie des investissements, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions vendeuses synthétiques. Les positions vendeuses synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions vendeuses et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et vendeuses ne donnent jamais lieu à des positions vendeuses non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions vendeuses synthétiques. Dans des conditions de marché normales, les positions vendeuses synthétiques ne doivent pas représenter plus de 10% de l'actif net.
- Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. L'exposition à d'autres devises que l'USD est limitée à 30% du total des actifs. Par conséquent, les mouvements des positions en investissement non libellées en dollar américain et en devises autres que le dollar américain peuvent influencer le rendement du Fonds.

Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées selon les conditions économiques en vigueur, par le biais de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Le Fonds pourra utiliser différentes techniques de gestion efficaces de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) qui sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre. La réussite des techniques employées par le gestionnaire du fonds ne peut en aucune manière être garantie.

- Le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options, options sur contrats à terme et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins de couverture et/ou d'investissement. Le Fonds peut, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, ou des indices basés sur des titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) afin de couvrir une exposition à une devise, comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le gestionnaire du fonds estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives

du gestionnaire du fonds en matière de taux d'intérêt, et/ou pour obtenir une exposition à la composition et à la performance d'un indice relatif à un revenu à taux fixe (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du gestionnaire du fonds et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé). Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.

- Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds à certains risques. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds va fluctuer entre 0 et 500% de la valeur nette d'inventaire.

Le niveau d'effet de levier du Fonds pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considérera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. Le niveau d'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux prescriptions de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99%. Statistiquement, il existe toutefois 1% de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. En conséquence, les investisseurs pourraient subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR selon les prescriptions de la Banque centrale.

Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays US Aggregate. L'indice Barclays US Aggregate mesure à grande échelle les marchés américains du revenu fixe de catégorie « Investment Grade ». La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ce plafond de VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent règlement de gestion du risque de la société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

- Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans y être limité, des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt. Ces actifs seront de qualité « Investment Grade », ou, en l'absence de notation, de titres jugés de qualité analogue par le gestionnaire du fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,40% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,35% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

13. AXPlan Pimco Global Bond

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Global Bond Fund** (IE0032875985) (ci-après, le Fonds) du fonds de droit irlandais **PIMCO Funds : Global Investors Series plc** géré par PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited.

Le Fonds vise à réaliser son objectif en s'exposant à une gamme diversifiée de titres et d'instruments à revenu fixe (c'est-à-dire des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) émis par des entreprises ou des gouvernements du monde entier. La durée moyenne du portefeuille du Fonds sera normalement comprise dans une fourchette de +/- trois ans de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate. La durée mesure la sensibilité des actifs au risque de taux d'intérêt. Plus la durée est longue, plus la sensibilité aux variations des taux d'intérêt est forte. Le fonds investit principalement dans des titres de qualité « Investment Grade » émis par des entreprises ou des gouvernements.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% dans des titres de qualité « non Investment Grade ». Les titres de qualité « non Investment Grade » sont considérés comme plus risqués, mais produisent d'ordinaire un niveau de revenu supérieur. Le fonds peut investir largement dans les marchés émergents qui, en termes d'investissement, sont les marchés d'économies encore en développement. Le fonds peut investir dans des instruments dérivés (tels que les contrats à terme standardisés, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents. Le rendement des instruments dérivés est lié aux mouvements des actifs sous-jacents. Les actifs détenus par le fonds peuvent être libellés dans une grande variété de devises, avec une exposition de change hors dollar américain limitée à 20% du total des actifs. Le gestionnaire peut avoir recours à des opérations de change et instruments dérivés y afférents pour couvrir ou mettre en place des positions de devises.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe assortis libellés dans les principales devises internationales. La durée moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement autour de plus ou moins trois ans de celle de l'indice Barclays Global Aggregate. Le Fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe de qualité « Investment Grade », mais également jusqu'à 10% de ses actifs dans des instruments à revenu fixe faisant l'objet d'une notation inférieure à Baa selon Moody's ou inférieure à BBB selon S&P, mais notés au moins B par Moody's ou S&P (ou, en l'absence de notation, que le gestionnaire du fonds juge de qualité équivalente) à l'exception des titres adossés à des hypothèques qui ne sont soumis à aucun critère de notation minimum. Le Fonds peut investir sans limites dans des titres d'émetteurs qui sont liés économiquement à des pays dont l'économie est en développement, ou économies de « marchés émergents » (« titres de marchés émergents »).
- Le Fonds peut détenir des instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20% de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. La réussite des techniques employées par le gestionnaire du fonds ne peut en aucune manière être garantie.
- Le Fonds ne peut investir plus de 25% de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans des titres convertibles en actions, des actions (y compris des warrants), des certificats de dépôt, et des acceptations bancaires. Le Fonds peut investir

jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.

- Le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins de couverture et/ou d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) afin de couvrir une exposition à une devise, comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le gestionnaire du fonds estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du gestionnaire du fonds en matière de taux d'intérêt, et/ou pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).
- Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds à certains risques. Bien que le recours aux instruments dérivés (que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement) puisse générer une exposition supplémentaire à effet de levier, toute exposition de la sorte sera couverte et gérée, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec 99 % de certitude), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,40% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,35% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

14. AXPlan Pimco Global High Yield Bond

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Global High Yield Bond Fund** (IE00B2R34Y72) (ci-après, le Fonds) du fonds de droit irlandais **PIMCO Funds : Global Investors Series plc** géré par **PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited**.

Le Fonds vise à optimiser le rendement total en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe et Haut Rendement libellés dans les devises internationales majeures, sur la base de principes de gestion prudente des investissements. Le Fonds vise à réaliser son objectif en s'exposant à une gamme diversifiée de titres et d'instruments à revenu fixe (c'est-à-dire des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) à « Haut Rendement » émis par des entreprises du monde entier. Le fonds investira principalement dans des titres de qualité « non-Investment Grade ».

Ils sont généralement considérés comme des investissements plus risqués que les titres de qualité « Investment Grade », mais peuvent d'ordinaire générer un revenu plus élevé. La durée moyenne du portefeuille du fonds sera normalement comprise dans une fourchette de +/- deux ans par rapport à celle du BofA Merrill Lynch BB-B Rated Developed Markets High Yield Constrained Index.

La duration mesure la sensibilité des actifs au risque de taux d'intérêt. Plus la duration est longue, plus la sensibilité aux variations des taux d'intérêt est forte. Les investissements peuvent être liés à des pays de marchés émergents qui, en termes d'investissement, sont les marchés d'économies encore en développement. Le fonds peut investir dans des instruments dérivés (tels que les contrats à terme standardisés, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents. Le rendement des instruments dérivés est lié aux mouvements des actifs sous-jacents.

Les actifs détenus par le fonds peuvent être libellés dans une grande variété de devises, avec une exposition de change hors dollar américain limitée à 20% du total des actifs. Le gestionnaire peut avoir recours à des opérations de change et instruments dérivés y afférents pour couvrir ou mettre en place des positions de devises.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins deux tiers du total de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe et à rendement élevé libellés dans les principales devises mondiales et notés en dessous de Baa par Moody's ou de BBB par S&P. Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % du total de ses actifs dans des instruments à revenu fixe et à rendement élevé notés Caa ou moins par Moody's ou CCC ou moins par S&P (ou, en l'absence de notation, jugés de qualité analogue par le gestionnaire du fonds).
- La partie des actifs du Fonds qui ne sont pas investis dans des instruments à revenu fixe dont la notation est inférieure à Baa par Moody's ou à BBB par S&P peut être investie dans des instruments à revenu fixe de qualité supérieure. Le Fonds peut investir dans des titres qui ont fait défaut sur le paiement des intérêts ou le remboursement du capital, ou qui présentent un risque imminent de défaillance pour ces paiements. La duration moyenne du portefeuille de ce Fonds varie normalement autour de plus ou moins deux ans de celle de l'indice BofA Merrill Lynch Global High Yield BB-B Rated Constrained. La qualité des obligations doit être inférieure à « Investment Grade », mais être au moins B3 selon la combinaison des notations de Moody's, S&P et Fitch.
- Le Fonds peut détenir des instruments à revenu fixe non libellés en USD et des positions en devises autres que l'USD. L'exposition aux devises autres que l'USD est limitée à 20% de l'actif total. Par conséquent, les mouvements des positions en instruments à revenu fixe non libellés en USD et en devises autres que l'USD peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées à l'aide de contrats de change au comptant et à terme, ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Les différentes techniques de gestion efficace de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre. La réussite des techniques employées par le gestionnaire du fonds ne peut en aucune manière être garantie.
- Le Fonds ne peut investir plus de 25% de ses actifs dans des titres convertibles en actions. Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans des titres convertibles en actions, des actions (y compris des warrants), des certificats de dépôt, et des acceptations bancaires.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif. Le Fonds peut également investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres illiquides, des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir 10% maximum de son actif dans des titres de marchés émergents.

- Le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options et contrats de swap (lesquels peuvent être cotés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins de couverture et/ou d'investissement. Le Fonds peut par exemple faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs ou secteurs sous-jacents autorisés par la politique d'investissement du Fonds) afin de couvrir une exposition à une devise, comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le gestionnaire du fonds estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du gestionnaire du fonds en matière de taux d'intérêt, et/ou pour obtenir une exposition à la composition et aux performances d'un indice donné (sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).
- Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds à certains risques. Toute exposition de la sorte sera couverte et gérée, en matière de risque, par la méthodologie de la Valeur à risque (« VaR »), conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La Valeur à risque est une méthode statistique permettant de prévoir (avec 99 % de certitude), à l'aide de données historiques, la perte quotidienne maximale que le Fonds est susceptible d'encourir. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,40% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,35% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

15. AXPlan Carmignac Emerging Patrimoine

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Emerging Patrimoine** (LU0592698954) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Carmignac** Portfolio gérée par Carmignac Gestion Luxembourg S.A.

L'objectif du Fonds est de surperformer son indicateur de référence, sur une durée supérieure à 5 ans. L'indicateur de référence est composé pour 50% de l'indice MSCI Emerging Market NR USD, et pour 50% de l'indice JPMorgan GBI-EM Global Diversified Composite Unhedged EUR calculé coupons réinvestis. Il est rebalancé trimestriellement.

Le Fonds est investi principalement en actions et obligations internationales des pays émergents. Il offre une gestion active sur les marchés internationaux d'actions, de taux, de crédit et de devises. Le portefeuille sera exposé au maximum à 50 % de l'actif net en actions. L'actif du Fonds comprendra de 50% à 100% d'obligations à taux fixes ou variables, de titres de créances négociables ou de bons du Trésor. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « Investment Grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation.

Le Fonds pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation. Le gestionnaire pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la

«valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds sera exposé de façon dynamique sur les marchés émergents en sélectionnant des entreprises qui présentent une perspective de bénéfices à moyen-long terme et un potentiel d'appréciation sur la base d'une approche des fondamentaux de l'entreprise (notamment son positionnement concurrentiel, la qualité de sa structure financière, ses perspectives futures, ...), complétée par des ajustements liés à son marché de référence. Les expositions géographiques ou sectorielles résulteront du choix des valeurs.
- Le Fonds comprendra de 50% à 100% d'obligations à taux fixes ou variables, de titres de créances négociables ou de bons du Trésor. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le Fonds au travers des OPCVM ou en direct sera au moins « Investment Grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation.
- Le Fonds pourra investir sur des obligations indexées sur l'inflation.
- Le Fonds pourra détenir jusqu'à 10% de son actif en parts d'OPCVM et/ou OPC.
- Le Fonds pourra recourir aux techniques et instruments des marchés dérivés listés ou de gré à gré, tels que les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme et swaps (dont de performance), pouvant avoir les sous-jacents suivants : actions, devises, crédit, taux, indices (de matières premières et volatilité), dividendes et exchange traded funds (ETF), à des fins de couverture et/ou d'exposition, à condition que ce recours soit fait conformément à la politique et à l'objectif d'investissement du Fonds.
- Le Fonds pourra investir dans des matières premières par le biais d'indices ou d'actifs financiers éligibles (sans excéder 20% de l'actif net).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,55% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,80% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

16. AXPlan Carmignac Patrimoine

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds Commun de Placement (ci-après, le Fonds) de droit français **Carmignac Patrimoine** (FR0010135103) gérée par Carmignac Gestion Luxembourg S.A.

Le Fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans. L'Indicateur de référence est l'Indice composite suivant : pour 50% l'indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), calculé dividendes nets réinvestis et pour 50% l'indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities calculé coupons réinvestis. L'indicateur est rebalancé trimestriellement et converti en euro pour les parts EUR et les parts hedgées, dans la devise de référence de chaque part, pour les parts non hedgées.

Les principaux moteurs de performance du Fonds sont les suivants :

- Les actions : le Fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25% de l'actif net).
- Les produits de taux : l'actif net du Fonds est investi de 50% à 100% en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires.
- Des obligations d'entreprises, avec d'importantes rentes variables et des instruments du marché monétaire. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins « Investment Grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25% de l'actif net.
- Les devises : Le Fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Fonds.

L'investissement dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») est autorisé dans la limite de 15% de l'actif net. Les CoCos sont des instruments de dette subordonnée complexes réglementés et hétérogènes dans leur structuration. La décision d'acquérir, de conserver ou de céder les titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur leur notation mais également sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de crédit, de liquidité ou de maturité.

Le gestionnaire pourra utiliser comme moteurs de performance des stratégies dites de « Relative Value », visant à bénéficier de la « valeur relative » entre différents instruments. Des positions vendeuses peuvent également être prises à travers des produits dérivés.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est investi de 50% à 100% en instruments du marché monétaire, bons du Trésor, obligations à taux fixe et/ou variable, publiques et/ou privées indexées sur l'inflation de la zone euro et internationales et des pays émergents (et dans ce dernier cas sans dépasser 25% de l'actif net, dont 10% maximum sur le marché domestique chinois).
La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux d'intérêts peut différer sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts. Le Fonds bénéficie d'une plage de sensibilité pouvant varier de -4 à +10.
La moyenne pondérée des notations des encours obligataires détenus par le Fonds au travers des OPC ou en direct est au moins « Investment Grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation.
- Le Fonds peut investir dans des obligations sans notation ou dont la notation peut être inférieure à « Investment Grade ».
Aucune contrainte n'est imposée sur la durée et la répartition entre dette privée et publique des titres choisis. Dans la limite de 15% de l'actif net, le Fonds investira dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un

risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils associent les caractéristiques obligataires et les caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Enfin, dans la limite de 10% de l'actif, le Fonds pourra être investi dans des instruments de titrisation.

- Le Fonds est exposé au maximum à 50% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote, admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux. Le Fonds peut être exposé aux actions des pays émergents (dans ce dernier cas sans dépasser 25% de l'actif net).
L'investissement de l'actif net du Fonds peut concerner les petites, moyennes et grandes capitalisations.
- Le Fonds peut utiliser en exposition ou en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du Fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le Fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le Fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises du Fonds peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.
- Le Fonds peut investir dans des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.
Dans le but de réaliser la politique d'investissement, le Fonds peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à tous secteurs d'activité et zones géographiques au travers des sous-jacents suivants : devises, taux/crédit, actions (tous types de capitalisations), ETF, dividendes ou/et indices (y compris sur le crédit, les matières premières et la volatilité, dans une limite de 10% de l'actif net pour chacune de ces deux dernières catégories).

La couverture ou l'exposition du portefeuille se fait par l'achat ou la vente d'options (simples, à barrière, binaires,) et/ou de contrats à terme ferme (futures/forward) et/ou de swaps (dont de performance).

- Le Fonds a recours à des dérivés de crédit afin de couvrir ou d'exposer le Fonds au risque de crédit en utilisant des dérivés de crédit sur indice, des dérivés de crédit sur un émetteur, des dérivés de crédit sur plusieurs émetteurs. Les opérations sur le marché des dérivés de crédit sont limitées à 10% de l'actif net.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de «*Best Execution / Best Selection*» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.

La capacité d'amplification sur les marchés dérivés de taux et d'actions est limitée à une fois l'actif du Fonds.

- Le Fonds peut investir dans des obligations convertibles de la zone Europe et/ou internationale et notamment dans ce dernier cas sur les pays émergents.
- Le Fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations convertibles, credit link note, EMTN, bon de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

- Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en :
 - parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger
 - parts ou actions de FIA de droit français ou européen
 - fonds d'investissement de droit étranger

à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion.

Le Fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et «exchange traded funds ».

- Le Fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Il peut employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.
Le Fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.
Le prêt d'espèces est prohibé.
Le Fonds peut avoir recours à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans les limites réglementaires.
- Le Fonds pourra effectuer des opérations d'acquisition / cession temporaire de titres, afin d'optimiser ses revenus, placer sa trésorerie ou ajuster le portefeuille aux variations d'encours. Le Fonds réalisera les opérations suivantes :
 - Prise et mise en pensions de titres
 - Prêt / Emprunt des titres.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Dans le cadre de ces opérations, le Fonds peut recevoir / verser des garanties financières (collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés ci-dessous.

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le Fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition / cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du Fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou n'excède 5% des actifs nets dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collatéral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale
- elle est détenue auprès du Dépositaire de l'OPCVM ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières
- elles respecteront à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en terme de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, corrélation et diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat de haute qualité et en OPCVM monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues en garantie financière feront l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,55% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,80% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

17. AXPlan AGI Securicash

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds Commun de Placement (ci-après, le Fonds) de droit français **Allianz Securicash SRI** (FR0010017731) géré par Allianz Global Investors GmbH.

Le Fonds a pour objectif d'offrir, après la prise en compte des frais de gestion, une performance égale à l'indice €STR capitalisé sur une durée d'une semaine en ayant recours à des critères financiers et extra financiers (socialement responsables). Le Fonds est investi jusqu'à 100% en obligations et titres de créances du marché monétaire en euro de la Communauté européenne, du G7 et l'Australie ayant reçu une évaluation positive dans le cadre de la procédure interne d'évaluation de la qualité de crédit.

La prise en compte des critères extra-financiers (droits de l'homme, gouvernance d'entreprise, social, environnement) est systématique et couvre au moins 90% du portefeuille. Sont exclus de l'univers d'investissement les titres d'émetteurs considérés comme violant les droits de l'homme. Le Fonds peut investir jusqu'à 5% de ses actifs dans certains actifs conformément à l'article 17 (7) du Règlement (UE) 2017/1131. Les titres ont une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 397 jours.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 120 jours. Nous pourrions intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré dans un but de couverture et effectuer des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres jusqu'à 100% de l'actif

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 1 sur une échelle de 1 à 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est investi jusqu'à 100% en obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de notation minimum A-2 de la Communauté Européenne, du G7 et de l'Australie via des critères financiers et « Socialement Responsable ». Les titres ont une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 397 jours. La maturité moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure à 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 120 jours.
- Le Fonds peut investir dans des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans un but de couverture et effectuer des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres jusqu'à 100% de l'actif.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 0,75% par an.

18. AXPlan MG Dynamic Allocation

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **M&G (Lux) Dynamic Allocation Fund** (LU1582988058) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) **M&G (Lux) Investment Funds 1** de droit luxembourgeois gérée par M&G Luxembourg S.A.

Le Fonds vise à générer des rendements totaux positifs (la combinaison des revenus et de la croissance du capital) sur une période de trois ans à travers une gestion souple d'un portefeuille diversifié d'actifs du monde entier. Il n'existe aucune garantie que le fonds obtienne un rendement positif sur une période quelconque et il est possible que vous ne puissiez pas récupérer le montant investi à l'origine.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds sera investi uniquement dans les actifs suivants :

- Valeurs mobilières ;
- Instruments du marché monétaires autorisés ;

Les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire approuvés émis par une seule entité ne doivent pas dépasser 5% de la valeur du Fonds. La limite de 5% passe à 10% quand elle se rapporte à 40% de la valeur du Fonds. Les obligations couvertes n'ont pas à être prises en compte pour l'application de la limite de 40%. La limite de 5% est relevée à 25% de la valeur du Fonds pour les obligations couvertes, sous réserve que la valeur totale des obligations couvertes détenues ne dépasse pas 80% de la valeur du Fonds quand le Fonds investit plus de 5% de ses actifs dans les obligations couvertes d'une même entité.

Les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire émis par le même groupe ne doivent pas dépasser 20% de la valeur du Fonds.

Les investissements en warrants ne doivent pas dépasser 5% de la valeur du Fonds.

- Parts dans des organismes de placement collectif.
Les parts d'un organisme de placement collectif ne doivent pas dépasser 10% de la valeur du Fonds. Le Fonds ne peut pas acquérir plus de 25% des parts d'un organisme de placement collectif ;
- Transactions à terme et en instruments dérivés.
L'exposition sur une contrepartie à une transaction en instruments dérivés hors cote (OTC) ne doit pas dépasser 5% de la valeur du Fonds. Cette limite passe à 10% quand la contrepartie est une Banque Approuvée ;
- Dépôts.
Les dépôts émis par une seule entité ne doivent pas dépasser 20% de la valeur du Fonds ;
- Biens meubles et immeubles nécessaires à la conduite directe des activités du Fonds.
- Titres gouvernementaux et publics émis par :

- le gouvernement du Royaume-Uni ou d'un État-membre autre que le Royaume-Uni ;
- les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et des États-Unis ;
- la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement, Eurofima, la Communauté Économique Européenne, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque d'Investissement Européenne, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Société Financière Internationale

Le Fonds peut investir plus de 35% de la valeur du Fonds dans lesdits titres émis par une seule entité sous réserve que:

- le Gérant, avant de procéder à cet investissement, consulte le Dépositaire et, en conséquence, considère que l'émetteur de ces titres est approprié conformément à l'objectif d'investissement du Fonds ;
- les investissements dans lesdits titres d'une seule émission ne dépassent pas 30% de la valeur du fonds ;
- le Fonds comprend lesdits titres émis par cet émetteur ou un autre, provenant d'au moins six émissions différentes ;

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,80% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,75% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

19. AXPlan MG Optimal Income

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) **M&G Optimal Income Fund** (LU1670724373) (ci-après, le Fonds), constituée en Angleterre et au Pays de Galles gérée par M&G Luxembourg S.A.

Le Fonds vise à générer une croissance du capital et des revenus. Le fonds est flexible, au moins 50% du fonds seront investis dans des obligations. Le gestionnaire de fonds à la liberté d'investir à travers une large gamme d'obligations (obligations d'État, obligations d'entreprise de qualité « Investment Grade » et obligations à Haut Rendement), où les plus grandes opportunités peuvent être trouvées. Ces obligations peuvent être libellées dans n'importe quelle devise. De manière générale, le fonds investit dans des obligations émises par des gouvernements ou des sociétés de marchés développés, même s'il peut aussi investir dans des obligations des marchés émergents. Le Fonds détient ces actifs directement et indirectement par l'intermédiaire d'instruments dérivés.

Le Fonds peut être investi en partie (jusqu'à 20%) dans des actions de sociétés lorsque le gestionnaire estime que les actions d'une société offrent un meilleur rendement que ses obligations. Le fonds peut également détenir des instruments du marché monétaire (par exemple, des titres de créance qui doivent être remboursés dans un délai d'un an ou moins) et des liquidités. Des instruments dérivés peuvent être utilisés pour avoir une exposition aux investissements principaux et autres du fonds, réduire les risques et les coûts, ainsi que gérer l'incidence des variations de taux de change sur les investissements du fonds.

Des instruments dérivés peuvent également être utilisés pour générer un effet de levier du marché (autrement dit, afin d'être exposé à des investissements dépassant la valeur du fonds). Le gestionnaire sélectionne les investissements en fonction d'une évaluation d'une combinaison de facteurs au niveau macro économique, des actifs, des secteurs et des titres. La répartition des investissements à travers les émetteurs et les secteurs est un élément crucial de la stratégie du fonds et le gestionnaire est aidé dans la sélection d'obligations individuelles par une équipe interne d'analystes.

Le Fonds peut investir plus de 35% dans des titres émis ou garantis par un État membre de l'Espace économique européen ou d'autres pays figurant dans le Prospectus. Cet investissement peut être combiné avec l'utilisation d'instruments dérivés dans le cadre de la poursuite de l'objectif d'investissement du fonds. Le gestionnaire est libre de déterminer les investissements qui doivent être détenus par le fonds.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds sera investi uniquement dans les actifs suivants :

- Valeurs mobilières ;
- Instruments du marché monétaires autorisés ;

Les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire autorisés émis par une seule entité ne doivent pas dépasser 5% de la valeur du Fonds. La limite de 5% passe à 10% quand elle se rapporte à 40% de la valeur du Fonds. Les obligations couvertes n'ont pas besoin d'être prises en compte pour appliquer la limite de 40%. La limite de 5% passe à 25% de la valeur du Fonds pour les obligations couvertes, sous réserve que lorsque la Société investit plus de 5% en obligations couvertes émises par une seule entité, la valeur totale en obligations couvertes détenues ne dépasse pas 80% de la valeur du Fonds.

Les investissements en warrants ne doivent pas dépasser 5% de la valeur du Fonds.

- Parts dans des organismes de placement collectif.
Les parts d'un organisme de placement collectif ne doivent pas dépasser 10% de la valeur du Fonds. Le Fonds ne peut pas acquérir plus de 25% des parts d'un organisme de placement collectif ;
- Transactions à terme et en instruments dérivés.
L'exposition sur une contrepartie à une transaction en instruments dérivés hors cote (OTC) ne doit pas dépasser 5% de la valeur du Fonds. Cette limite passe à 10% quand la contrepartie est une Banque Approuvée ;
- Dépôts.
Les dépôts émis par une seule entité ne doivent pas dépasser 20% de la valeur du Fonds;
- Biens meubles et immeubles nécessaires à la conduite directe des activités du Fonds.
- Titres gouvernementaux et publics émis par :
 - le gouvernement du Royaume-Uni ou d'un État-membre autre que le Royaume-Uni ;
 - les gouvernements de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et des États-Unis ;
 - la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement, Eurofima, la Communauté Économique Européenne, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque d'Investissement Européenne, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, la Société Financière Internationale.

Le Fonds peut investir plus de 35% de la valeur du Fonds dans lesdits titres émis par une seule entité sous réserve que:

- le Gérant, avant de procéder à cet investissement, consulte le Dépositaire et, en conséquence, considère que l'émetteur de ces titres est approprié conformément à l'objectif d'investissement du Fonds ;
- les investissements dans lesdits titres d'une seule émission ne dépassent pas 30% de la valeur du fonds ;

- le Fonds comprend lesdits titres émis par cet émetteur ou un autre, provenant d'au moins six émissions différentes.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 0,75% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

20. AXPlan FvS Multiple Opportunities II

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Multiple Opportunities II** (LU1038809049) (ci-après, le Fonds) du Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois **Flossbach von Storch** géré par Flossbach von Storch Invest S.A.

L'objectif de la politique d'investissement du Fonds consiste à réaliser une plus-value intéressante dans la devise du fonds en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement se fait sur la base d'une analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux. Le Fonds investit ses actifs dans des titres de toutes sortes, qui comprennent des actions, des obligations, des instruments du marché monétaire, des certificats et d'autres produits structurés (par exemple, des obligations convertibles ou des obligations à bons de souscription), des fonds cibles, des produits dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à terme.

20% (max.) des actifs nets du fonds peuvent être investis indirectement dans les métaux précieux.

L'investissement dans d'autres fonds ne doit pas dépasser 10% de l'actif du Fonds. Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers dont la valeur dépend des cours futurs d'autres éléments d'actifs (« produits dérivés ») afin de couvrir ou d'accroître son actif.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds a en principe la possibilité d'investir sans limitation, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds, dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats, autres produits structurés (par exemple : emprunts en actions, obligations à option, obligations convertibles), fonds cibles, produits dérivés, liquidités et dépôts à terme.

Les certificats sont des certificats sur sous-jacents autorisés par la loi tels que : actions, obligations, parts de fonds d'investissement, indices financiers et devises.

Le Fonds a la possibilité d'investir indirectement jusqu'à 20% de son actif net dans des métaux précieux. Les moyens sont les suivants :

- Certificats Delta-1 sur métaux précieux (or, argent, platine)
- Fonds fermés sur métaux précieux cotés en bourse (or, argent, platine)

Pour des raisons de diversification des risques, pas plus de 10% de l'actif net du Fonds peut être investi indirectement dans un même métal précieux. Pour toutes les possibilités d'investissement indirect en métaux précieux susmentionnées, toute livraison physique est exclue.

En général, l'investissement dans des liquidités est limité à 49% de l'actif net du Fonds. Toutefois, en fonction des prévisions conjoncturelles, l'actif net du Fonds peut être conservé dans des liquidités dans le cadre des limites prévues par la loi (à court terme), de sorte qu'il peut être dérogé à cette limite d'investissement à court terme.

Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10%. Le Fonds est donc enclin à investir dans les fonds cibles.

Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le Fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Ceux-ci incluent entre autres les droits d'option, swaps et contrats à terme sur valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, indices financiers au sens de l'article 9 par. 1 de la directive 2007/16/CE et de l'article XIII des directives ESMA 2014/937, taux d'intérêt, taux de change, devises et fonds d'investissement conformément à l'article 41 paragraphe 1 lettre e) de la loi du 17 décembre 2010. Le recours à ces produits dérivés ne peut s'effectuer que dans le cadre des limites prévues à l'article 4 du règlement de gestion. De plus amples informations sur les techniques et instruments figurent dans le chapitre « Informations relatives aux produits dérivés et autres techniques et instruments » du prospectus.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,50% par an.

21. AXPlan R-co Valor

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **R-co Valor C EUR** (FR0011253624) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français **R-co Valor** gérée par Rothschild & Co Asset Management Europe.

Le Fonds (OPCVM de classification « diversifié ») a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de 5 ans minimum, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, le Fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.

La stratégie mise en œuvre afin de sélectionner les sous-jacents du fonds, reposent sur les critères suivants : une perspective de croissance durable, une situation concurrentielle faible (quasi-monopole technique ou commercial - position dominante), une compréhension claire de l'activité de la société en question, un prix raisonnable. Le fonds pourra être investie, en fonction de l'évolution des marchés, entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE); entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles, d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à Haut Rendement) et 10% maximum en obligations non notées; et entre 0 et 10% en OPCVM.

Aussi, le Fonds pourra être exposée, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE jusqu'à 100% de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 20% de l'actif. Le fonds pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions

temporaires de titres. L'exposition consolidée du portefeuille (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds pourra être investi en fonction de l'évolution des marchés :

- entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE) ;
- entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles, d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement) et 10% maximum en obligations non notées ;
- entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, le Fonds pourra être exposé, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE jusqu'à 100% de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 20% de l'actif.

Le Fonds pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'exposition consolidée du Fonds (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée du fonds :

- au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100% pour chacun de ces risques ;
- au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,925% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,20% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

22. AXPlan AZ Immo Invest

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis dans l'Immobilier. Le Fonds interne est géré par Allianz Benelux SA.

La politique d'investissement du Fonds interne vise à offrir à l'investisseur une performance similaire à celle offerte par le marché immobilier coté belge des Sociétés Immobilières Règlementées. L'indice le plus représentatif de ce marché est le FTSE EPRA/NAREIT Belgium/ Luxembourg Index (European Public Real Estate Association/National Association of Real Estate Investment Trust index calculé par FTSE).

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque moyenne à élevée. Cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur une période de 5 ans. Il est calculé à partir de données du passé et ne constitue pas un indicateur fiable pour le futur.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le fonds interne est investi à hauteur de 90% minimum en actions immobilières cotées. Le solde peut être détenu en cash afin de répondre aux sorties d'investisseurs ou en attente d'opportunités d'investissement ;
- Le fonds interne répartira ses investissements dans les différentes sociétés immobilières en fonction de leur capitalisation boursière, et ce afin de répliquer au mieux la performance de l'indice de référence soit le FTSE EPRA/NAREIT Belgium/Luxembourg Index ;
- Le fonds interne ne peut recourir au prêt de titres.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,70% par an.

23. AXPlan JPM Emerging Markets Opportunities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **JPM Emerging Markets Opportunities** (LU0802113760) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **JPMorgan Funds** gérée par JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.

Le Fonds cherche à offrir une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille de sociétés de marchés émergents géré de manière agressive. Le Fonds investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.
- Le Fonds fait appel à un processus d'investissement fondamental et basé sur un filtrage quantitatif qui s'appuie sur une sélection géographique, sectorielle et de titres individuels en vue de générer des rendements.
- Le Fonds peut investir dans les Actions A chinoises par le biais des Programmes Stock Connect entre la Chine et Hong Kong.
- Le Fonds peut acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et le risque de change pourra être couvert.
- Le Fonds pourra utiliser des instruments financiers dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65% par an.

24. AXPlan MainFirst Global Equities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **MainFirst Global Equities** (LU1004824790) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **MainFirst** gérée par MainFirst Affiliated Fund Managers S.A.

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à battre la performance de l'indice MSCI World (l'indice de référence) en euros. Ces investissements en actions et autres titres de participation sont effectués dans le monde entier. Il se peut donc que le fonds investisse aussi bien dans des sociétés à forte capitalisation que dans des sociétés à faible ou moyenne capitalisation. La part d'actions de l'actif du Fonds s'élève dans ce cas toujours à 51 % (brut) minimum.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investira au moins 51% de son actif dans des actions.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif dans les obligations, obligations convertibles et obligations à bons de souscription dont les bons portent sur des titres de sociétés du monde entier et libellées dans une monnaie librement convertible. Abstraction faite de l'objectif de répartition des risques, les investissements du Fonds peuvent de temps à autre donner la priorité à certains pays et secteurs.
- Le Fonds est autorisé à conserver des actifs liquides dans une proportion accrue à titre provisoire.

- Le Fonds est autorisé, afin de couvrir son patrimoine ou aux fins d'une gestion de portefeuille efficiente, à investir à tout instant dans des Dérivés et utiliser tous les autres instruments et techniques servant à une gestion de portefeuille.
- Le Fonds peut acheter ou vendre des contrats à terme, des swaps et des options sur devises pour se couvrir contre les risques de change et de variation de cours. En outre, le Fonds peut, au moyen de telles transactions, accumuler des positions sur des devises face à sa monnaie de base ou à une devise tierce.
- Le Fonds n'investit pas en parts ou Actions de fonds (OPCVM et/ou OPC), quelle que soit la forme de ces fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65% par an.

25. AXPlan DNCA Invest Eurose

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **DNCA Invest Eurose** (LU0284394151) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **DNCA Invest** gérée par DNCA Finance.

La politique d'investissement du Fonds consiste à surperformer l'indicateur de référence composite 20% Eurostoxx 50 + 80% FTSE MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis, sur une période supérieure à 3 ans. La stratégie d'investissement globale a pour but d'optimiser le rendement d'un investissement patrimonial au travers d'un portefeuille géré activement, composé d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros.

Elle entend offrir une alternative aux investissements en obligations et en obligations convertibles (directement ou par le biais de fonds communs de placement) ainsi qu'une alternative aux fonds libellés en euros bénéficiant d'une garantie en capital. Le Fonds ne bénéficie cependant pas d'une garantie sur le capital investi. Le Fonds est également géré en tenant compte des principes de Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Le Fonds peut être exposé à concurrence maximale de 100 % de son actif net à des titres à revenu fixe. Le Fonds peut être exposé à concurrence maximale de 50 % de son actif net à des titres relevant de la catégorie spéculative (c.-à-d. qui bénéficient d'une notation inférieure à A-3 à court terme ou à BBB- à long terme, ou l'équivalent, selon la classification Standard & Poor's) ou non notés.

Le Fonds peut être exposé à concurrence maximale de 35 % de son actif net à des actions. Le Fonds peut être exposé à concurrence maximale de 5 % de son actif net à des titres qualifiés de « titres en difficulté » (c.-à-d. qui présentent une notation inférieure à CCC à long terme, ou l'équivalent, selon la classification Standard & Poor's). Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres adossés à des actifs (ABS), notamment des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), des titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou considérés comme présentant une qualité de crédit comparable par la Société de gestion. Le Fonds peut investir à concurrence maximale de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA, y compris des ETF.

Pour atteindre son objectif d'investissement, le Fonds peut également investir dans des actions ou des instruments financiers dérivés connexes dans le but de couvrir ou d'accroître son exposition au risque sur actions ou au risque de taux d'intérêt sans rechercher de surexposition. Le Fonds peut également être exposé à concurrence maximale de 100 % de son actif net à des instruments dérivés ou des dérivés de gré à gré, tels que, notamment, des contrats à terme standardisés, des options, des swaps de défaut de crédit (CDS), des CDS sur indices, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, à des fins de couverture ou d'investissement (p. ex. d'accroissement de l'exposition aux actions, au risque de taux d'intérêt ou au risque de crédit, sans rechercher de surexposition). L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau

de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds investit dans les limites suivantes :

- jusqu'à 100% de son actif total dans des titres à revenu fixe libellés en euros, émis par des émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation quelconque, y compris des émissions non notées.
- au moins 50% du portefeuille obligataire du Fonds dans des titres relevant de la catégorie investment grade (c.-à-d. qui ont une notation minimale de A-3 à court terme accordée par Standard & Poor's ou BBB à long terme, ou l'équivalent). Le Gestionnaire ne se fiera pas uniquement aux notations accordées par les agences de notation indépendantes pour prendre ses décisions d'investissement, mais procédera également à une analyse des décisions en matière de notation des agences de notation et peut lui-même formuler ses propres évaluations du risque de crédit.
- à concurrence de 50% de l'actif du Fonds dans des titres appartenant à la catégorie spéculative (c.-à-d. n'appartenant pas à la catégorie investment grade ou non notés).
- jusqu'à 5% de son actif net dans des titres pouvant être qualifiés de titres en difficulté (c.-à-d. qui ont une notation Standard & Poor's inférieure à CCC à long terme ou l'équivalent).
- jusqu'à 15% de son actif net en titres adossés à des actifs (ABS). Les titres adossés à des actifs, entre autres les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), dans lesquels le Fonds investit se composeront de titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou jugés de qualité comparable par le Gestionnaire.
- jusqu'à 35% de son actif net en actions d'émetteurs appartenant à toutes les catégories de capitalisation de marché, dont le siège social est sis dans un pays de l'OCDE et libellés en euros.
- au maximum 5% de l'actif net dans des actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros.
- au maximum 10% de son actif net en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi de 2010.
- en actions ou instruments dérivés financiers liés (tels que des CFD ou des DPS) ainsi qu'en obligations convertibles, bons de souscription et droits pouvant intégrer des dérivés, aux fins de la couverture ou du relèvement du risque de taux d'intérêt, sans rechercher une surexposition. Le Fonds ne peut pas investir dans d'autres instruments dérivés financiers.
- jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire en cas de conditions de marché défavorables.

Le Fonds ne peut pas investir dans des titres « en défaut » au moment de l'investissement ou au cours de leur durée de vie dans le portefeuille. Les titres à revenu fixe pouvant être dégradés pendant leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant dûment compte de l'intérêt des Actionnaires. Le Fonds peut employer des techniques et instruments liés à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace de portefeuille. Le Fonds peut également recourir aux dépôts et emprunts.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,45% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

26. AXPlan AGI Defensive Mix

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds Commun de Placement-Fonds d'Investissement Spécialisé (ci-après, le Fonds) de droit luxembourgeois **Allianz Defensive Mix** (LU1899053786) et gérée par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif d'investissement vise à générer une croissance du capital et des revenus à long terme en investissant dans un large éventail de classes d'actifs, en particulier dans les obligations, les actions et les marchés d'actifs alternatifs. Pour atteindre cet objectif d'investissement, le Fonds investit en particulier dans des fonds d'investissement ayant différentes orientations régionales et issus d'un univers d'investissement mondial.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds est constitué pour moitié de fonds gérés par des gestionnaires du Groupe Allianz et pour moitié de fonds gérés par des gestionnaires externes sélectionnés.

Le Fonds revêt un caractère défensif en réduisant la volatilité, la classe de risque et le risque de perte par la combinaison d'actifs peu corrélés et d'investissements alternatifs qui vont servir d'"amortisseur" en cas de chute brutale des actifs classiques. Une sélection rigoureuse de gestionnaire de fonds est effectuée pour leurs compétences dans certaines catégories d'actifs, avec la possibilité de pouvoir changer si nécessaire.

Le Fonds est investi dans un nombre limité de fonds et est exposé à différentes classes d'actifs : actions, obligations de différents secteurs du marché obligataire et placements alternatifs.

Les pourcentages d'investissement dans les fonds du Groupe et externes, dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,35% par an.

27. AXPlan AGI Global Sustainability

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Global Sustainability** (LU1766616152) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

Le Fonds vise à accroître le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions mondiaux des pays développés, conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise. Le gestionnaire peut mettre en œuvre des stratégies de change dites « overlay » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises d'États membres de l'OCDE, quand bien même le fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises. Indice de référence : DOW JONES Sustainability World Index (Total Return).

Le Fonds investit au moins 70% des actifs du Fonds dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement. Le fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement et dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable. Le fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs sur les marchés émergents dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable. Le Fonds ne peut pas investir ses actifs dans des actions (titres de participation) dégagant plus de 5% de leurs revenus des secteurs (i) de l'alcool, (ii) de l'armement, (iii) du jeu, (iv) de la pornographie et (v) du tabac.

Le Fonds peut détenir et/ou investir jusqu'à 15% de ses actifs directement en dépôts et/ou en Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du fonds) en fonds monétaires. Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Une approche de gestion active relative à l'indice de référence est suivie. Elle peut s'écarter sensiblement de l'indice de référence (DOW JONES Sustainability World Index (Total Return)) quant à la sélection et à la pondération des actifs du fonds.

- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans la politique d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement et dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs sur les marchés émergents dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable.
- Le Fonds ne peut pas investir ses actifs dans des actions (titres de participation) dégagant plus de 5% de leurs revenus des secteurs de l'alcool, de l'armement, du jeu, de la pornographie et du tabac.
- Le Fonds peut détenir et/ou investir jusqu'à 15% de ses actifs directement en dépôts et/ou en Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10%) en fonds monétaires.

Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65% par an.

28. AXPlan Nordea 1 Global Climate and Environment

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Global Climate and Environment Fund** (LU0348927095) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Nordea 1** gérée par Nordea Investment Funds S.A.

Le Fonds a pour objectif de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme. Dans le cadre de la gestion active du portefeuille du fonds, l'équipe de gestion cible les sociétés qui développent des solutions respectueuses du climat et de l'environnement, notamment les énergies renouvelables et la bonne utilisation des ressources, et qui semblent offrir des perspectives de croissance et des caractéristiques d'investissement supérieures.

Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier. Plus précisément, il investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions. Le fonds sera exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence. Le fonds peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values. Un instrument dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Son usage n'est pas sans coût ni sans risque. Le fonds est soumis à la politique d'investissement responsable définie par Nordea Asset Management. Le fonds ne compare sa performance à aucun indice de référence. Il jouit de la plus grande liberté au moment de sélectionner les titres dans lesquels il investit.

Le Fonds est libellé en euro. La valeur du fonds est directement liée à celle des investissements sous-jacents et fluctuera en conséquence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen. Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier.
- Le Fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux (hors liquidités) dans des titres rattachés à des actions émises par des sociétés axées sur les énergies renouvelables, la bonne utilisation des ressources et la protection de l'environnement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux (hors liquidités) dans des Actions A chinoises. Il s'exposera à des devises autres que la devise de base par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.
- Le Fonds peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou dans le but de réduire les risques et/ou de générer des capitaux ou des revenus supplémentaires. Un instrument dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Son usage n'est pas sans coût ni sans risque.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,65% par an.

29. AX Allianz DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable** (LU0907928062) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **DPAM L** gérée par Degroof Petercam Asset Services S.A.

L'objectif du Fonds est de vous offrir, par le biais d'une gestion active du portefeuille, une exposition aux titres de créances émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et organismes publics (ou assimilés) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable.

Le Fonds investit principalement dans des obligations et/ou d'autres titres de créance (en ce compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, des obligations perpétuelles, des obligations liées à l'inflation, des obligations à coupon zéro, des « Credit Linked Notes » et des « Fiduciary Notes », à taux fixe ou flottant, libellés en toute devise, émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et les organismes publics (ou assimilés) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux (tels que la Banque Mondiale et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable (tels que, par exemple, l'équité sociale, le respect de l'environnement et une gouvernance politique et économique équitable).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit principalement dans des obligations et/ ou d'autres titres de créance (en ce compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, des obligations perpétuelles, des obligations liées à l'inflation, des obligations à coupon zéro, des «Credit Linked Notes» et des «Fiduciary Notes», à taux fixe ou flottant, libellés en toute devise, émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et les organismes publics (ou assimilés) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux (tels que la Banque Mondiale et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable (tels que, par exemple, l'équité sociale, le respect de l'environnement et une gouvernance politique et économique équitable).
- Le Fonds peut investir accessoirement dans des instruments du marché monétaire (tels que, par exemple, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie et/ou des billets à ordre).
- Le Fonds peut, dans la limite de 10% de ses actifs nets, investir dans des OPC (OPCVM et/ou autres OPC, y compris les Exchange-Traded Funds (ETFs)), et ce soit pour poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités (auquel cas le Fonds investit alors dans des OPC monétaires et/ou dans des OPC investissant dans des titres de créance dont la durée de vie résiduelle, au moment de leur acquisition, ne dépasse pas 12 mois et/ou dont le taux d'intérêt est adapté au moins une fois par an).
- Le Fonds peut investir dans des produits dérivés listés (options et « futures » notamment) et/ou de gré à gré, tels que, par exemple, des changes à terme (« forwards »et/ou « non deliverable forwards »), des « credit default swaps » ou des « interest rate swaps », et ce tant dans un but de réalisation des objectifs

d'investissement que dans un but de couverture des risques. Le Fonds n'investira pas en ABS (Asset Backed Securities) ni en MBS (Mortgage Backed Securities).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 1,35% par an.

30. AXPlan M&G Global Listed Infrastructure

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds Commun de Placement **M&G (Lux) Global Listed Infrastructure Fund** (LU1665237969) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **M&G (Lux) Investment Funds 1** gérée par M&G Luxembourg S.A.

Le Fonds vise à offrir à la fois une croissance du capital et un revenu, de manière à dégager un rendement supérieur à celui du marché des titres internationaux sur toute période de cinq années consécutives ; et une distribution de revenus qui augmente chaque année en USD. Le Fonds cherche à atteindre ses objectifs financiers tout en appliquant des critères ESG et des critères de durabilité. Le fonds investit dans un portefeuille diversifié d'actions mondiales. La sélection des actions repose sur une analyse des sociétés d'infrastructure.

Le gestionnaire d'investissement cherche à investir dans des sociétés qui présentent une excellente discipline capitalistique et des possibilités de croissance à long terme du dividende. Il sélectionne des actions avec différents facteurs de croissance des dividendes afin de construire un portefeuille susceptible de bien se comporter dans diverses conditions de marché.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est investi au moins à 80% en actions émises par des sociétés d'infrastructures et des sociétés d'investissement de toutes tailles et du monde entier, y compris les marchés émergents. La sélection des actions repose sur une analyse des sociétés d'infrastructure. Les sociétés d'infrastructure exercent notamment les activités suivantes : services, énergie, transport, santé, éducation, sécurité, communications et transactions.
- Le Fonds peut investir dans des actions (actions ordinaires et actions privilégiées), et donc des obligations convertibles (au maximum 20% des actifs nets du Fonds).
- Le Fonds est investi dans des titres répondant aux critères ESG et aux critères de durabilité. Des exclusions reposant sur des normes, des filtres sectoriels et/ou ciblant des valeurs s'appliquent aux investissements.
- Le Fonds détient généralement des actions de moins de 50 sociétés.
- Le Fonds peut investir dans les Actions A chinoises par le biais des programmes Stock Connect entre la Chine et Hong Kong.

- Le Fonds peut investir dans d'autres fonds, des liquidités et des actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités.
- Le Fonds utilise des instruments dérivés pour réduire les risques et les coûts liés à sa gestion.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

31. AXPlan AGI Global Artificial Intelligence

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds **Allianz Global Artificial Intelligence** (LU1548499711) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH..

Le Fonds vise à accroître le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions mondiaux avec une orientation sur l'évolution de l'intelligence artificielle. Le fonds est géré par rapport à l'Indice de référence 50% MSCI AC World (ACWI) Total Return Net + 50% MSCI World Information Technology Total Return Net (en EUR). L'Indice de référence est utilisé pour définir les objectifs de performance du fonds et mesurer ses performances.

Le gestionnaire d'investissement suit une approche de gestion active dans l'objectif de surperformer l'Indice de référence. Même si les écarts par rapport à l'univers d'investissement, aux pondérations et aux caractéristiques de risque de l'Indice de référence, qui restent à la discrétion du gestionnaire, seront en toute vraisemblance considérables, il est possible qu'une majorité des investissements du fonds (hors instruments dérivés) porte sur des composantes de l'Indice de référence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 6 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est investi au moins à 70% dans des actions telles que décrites dans l'objectif d'investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 30% dans des actions autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs les marchés émergents.
- Le Fonds peut détenir directement en dépôts et/ou investir en Instruments du marché monétaire jusqu'à 15% de ses actifs et/ou investir dans des fonds monétaires (dans la limite de 10%).
- Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.
- Le Fonds peut utiliser des produits dérivés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

32. AXPlan Pimco Climate Bond

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds **Pimco Climate Bond Fund** (IE00BLH0Z375) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit irlandais **PIMCO Funds: Global Investors Series plc** gérée par PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited.

La politique d'investissement du Fonds vise à maximiser le rendement optimal, ajusté du risque, du placement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe tout en tenant compte des risques et des opportunités à long terme liés au thème du changement climatique.

Le Fonds vise à maximiser le rendement optimal, ajusté du risque, du placement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe tout en tenant compte des risques et des opportunités à long terme liés au thème du changement climatique. Le fonds vise à réaliser son objectif en investissant, dans des conditions normales, au moins 80% du total de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe (semblables à des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) assortis d'échéances variables.

Le Fonds sera généralement composé de titres à revenu fixe identifiés comme verts ou non (émis sans certification officielle), ainsi que de titres de créance d'émetteurs à l'avant-garde dans la gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique. Les titres à revenu fixe dits verts correspondent aux émissions dont le produit est spécifiquement destiné au financement de projets climatiques et environnementaux.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 80% de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe (semblables à des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) assorties d'échéances variables.
- Le Fonds est composé de titres à revenu fixe identifiés comme verts ou non (émis sans certification officielle), ainsi que de titres de créance d'émetteurs à l'avant-garde de la gestion des risques et des opportunités liées au changement climatique. Les titres à revenu fixe dits verts correspondent aux émissions dont le produit est spécifiquement destiné au financement de projets climatiques et environnementaux.
- Compte tenu de l'orientation climatique de la politique d'investissement, le Fonds n'investit pas dans des titres dont l'émetteur est principalement actif (plus de 10% des revenus bruts) dans l'industrie des combustibles fossiles, à l'exclusion de la production de biocarburants, de la production de gaz naturel et des activités de vente et d'échange.

- Le Fonds n'investit pas dans les titres dont l'émetteur est principalement actif (plus de 10% des revenus bruts) dans la fabrication de boissons alcoolisées, de tabac ou d'équipement militaire, l'exploitation de casinos de jeu, ou dans la production ou le commerce de matériel pornographique.
- Le Fonds investit dans des titres de qualité « investment grade » ou « non-investment grade ». Les titres de qualité « non-investment grade » sont considérés comme des investissements plus risqués que les titres de qualité « investment grade » mais produisent d'ordinaire un niveau de revenu supérieur.
- Le Fonds investit au maximum 25% de ses actifs dans des titres dont la notation est inférieure à Baa (Moody's) ou une notation équivalente de S&P ou Fitch, ou sans notation.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de ses actifs dans des titres à revenu fixe liés à des pays de marchés émergents. Cette limite ne s'applique pas pour les investissements dans la dette souveraine de qualité « investment-grade » (titres ou instruments) libellés dans la devise locale et dont la durée jusqu'au terme est de moins d'un an.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres de participation et des titres liés à des actions (tels que des bons de souscription et des actions privilégiées).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres convertibles (y compris des titres convertibles conditionnels).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres illiquides et dans des participations à des prêts et des cessions de prêts (qui peuvent être titrisés ou non titrisés) qui constituent des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut investir dans des instruments dérivés (tels que les contrats à terme standardisés, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à maximum 20% dans des actifs libellés dans une autre devise que le dollar américain (USD).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,40% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,35% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

33. AXPlan AGI All China Equity

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds **Allianz All China Equity** (LU2309373897) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

Le Fonds vise à accroître le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions onshore et offshore de la RPC, Hong Kong et Macao. Le fonds est géré par rapport à l'Indice de référence MSCI China All Shares Total Return Net (en EUR). L'Indice de référence est utilisé pour définir les objectifs de performance du fonds et mesurer ses performances. Le gestionnaire d'investissement suit une approche de gestion active dans l'objectif de surperformer l'Indice de référence.

Même si les écarts par rapport à l'univers d'investissement, aux pondérations et aux caractéristiques de risque de l'Indice de référence, qui restent à la discrétion du gestionnaire, seront en toute vraisemblance considérables, il est possible qu'une majorité des investissements du fonds (hors instruments dérivés) porte sur des composantes de l'Indice de référence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et élevé.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Au moins 80% du Fonds est évalué par des Notations ESG. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés ni d'instruments non évalués par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).
- Le Fonds est investi au moins à 70% dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 30% dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 69% de ses actifs les marchés émergents en ayant recours à un quota RQFII. Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut détenir en dépôts et/ou en Instruments du marché monétaire jusqu'à 15% de ses actifs et/ou dans des fonds monétaires (dans la limite de 10%), à des fins de gestion de liquidité.
- Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.
- Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

34. AXPlan Pictet Global Environmental Opportunities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds **Pictet Global Environmental Opportunities** (LU0503631631) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Pictet** gérée par Pictet Asset Management (Europe) S.A.

Le Fonds investit principalement dans les actions d'entreprises actives dans les énergies propres, l'eau, l'agriculture, la sylviculture et d'autres domaines de la chaîne de valeur environnementale. Le fonds peut investir dans le monde entier, y compris sur les marchés émergents et en Chine continentale.

Le Fonds peut utiliser des produits dérivés pour réduire différents risques (couverture) et à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille. Il peut utiliser des produits structurés pour s'assurer une exposition aux actifs en portefeuille. Dans le cadre de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement utilise une combinaison d'analyse des marchés et d'analyse fondamentale des sociétés afin de sélectionner les titres dont il estime qu'ils offrent des perspectives de croissance favorables à un prix raisonnable. La composition du portefeuille n'est pas limitée par rapport à l'indice de référence, de sorte que la similitude des performances du fonds avec celle de l'indice de référence peut varier.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds applique une stratégie de croissance du capital, en investissant principalement dans des actions, ou dans tout autre titre lié ou similaire à des actions (y compris les produits structurés), émis par des sociétés dans le monde entier (y compris les pays émergents).
- Le Fonds applique également une stratégie durable qui vise à avoir un impact environnemental positif, en investissant principalement dans des entreprises à faible empreinte écologique, qui contribuent à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux, en fournissant des produits et services dans la chaîne de valeur environnementale. Ces produits et services sont nécessaires pour accompagner la transition vers une économie à faible émission de carbone, un modèle d'économie circulaire, surveiller et prévenir la pollution ou, par exemple, protéger les ressources rares telles que l'eau.
- Le Fonds investit principalement dans des entreprises dont une partie significative de leurs activités sont liées, mais pas limitées, à l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la dépollution, l'approvisionnement et la technologie de l'eau, la gestion et le recyclage des déchets, le développement durable de l'agriculture et de l'exploitation forestière ou l'économie dématérialisée.
- La proportion du Fonds soumis à l'analyse ESG est d'au moins 90% des actifs nets ou nombre d'émetteurs.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs nets en actions A chinoises via
 - i. le statut QFII accordé à une entité du Groupe Pictet,
 - ii. le RQFII statut accordé à une entité du Groupe Pictet et/ou
 - iii. le programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect
 - iv. le programme Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, et/ou
 - v. tout programme similaire de négociation de valeurs mobilières et de compensation ou accès à des instruments qui pourraient être disponibles pour le Fonds à l'avenir.
- Le Fonds peut également utiliser des instruments financiers dérivés sur les actions A chinoises.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en titres sans notation et en titre ayant une notation en Russie, en dehors du Moscow Stock Exchange.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets en OPCVM et autres OPC.
- Dans des circonstances exceptionnelles, le fonds peut détenir jusqu'à 100% de ses actifs nets en cash ou en équivalent, si cela est dans l'intérêt de l'investisseur.
- Le fonds ne peut détenir plus de 15% en instruments de dette.
- Le Fonds peut utiliser des produits dérivés pour réduire différents risques (couverture) et à des fins d'optimisation de la gestion du portefeuille. Il peut utiliser des produits structurés pour s'assurer une exposition aux actifs en portefeuille.

- Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

35. AXPlan AZ Fit for Growth

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds) sont investis dans une sélection de gestionnaires actifs et passifs implémentant des stratégies différentes appliquées à plusieurs classes d'actifs gérés par Allianz Benelux SA.

La politique d'investissement s'articule autour de 3 piliers : l'évolution technologique, l'indexation à la performance de l'or et des stratégies offrant une faible corrélation aux marchés financiers. L'objectif étant de maintenir la volatilité/le risque dans une zone moyenne et rendre ce Fonds attractif à moyen/long terme pour un investisseur ayant un profil équilibré/dynamique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds va utiliser le secteur de la technologie comme moteur de croissance et l'exposition à la performance de l'or comme premier élément stabilisateur. Outre ces 2 composantes, des gestions décorréliées seront sélectionnées. Ces gestions, par décorrélation on vise des gestions qui contribuent à une réduction de la volatilité globale tout en ne pénalisant pas de façon exagérée la performance : en termes financiers plus techniques : on vise à optimiser le sharpe ratio c'est-à-dire la performance réalisée par unité de risque.

- Le Fonds investit dans un nombre limité de types de gestion, exposés à différentes classes d'actifs : actions et indexation à l'évolution de la valeur de l'or.
- Le Fonds a pour objectif d'investir habituellement autour de 75% de ses actifs en actions dont :
 - o généralement un tiers (soit 25% du fonds) est lié à la technologie, secteur de croissance par excellence.
 - o généralement le solde (soit 50% du fonds) est lié à des gestions actions décorréliées permettant de réduire la volatilité de la technologie
 - o généralement le solde (soit 25% du fonds) est indicé sur la performance de l'or

Une sélection rigoureuse de gestionnaire(s) de fonds est effectuée pour chaque composante du Fonds, et peut être revue si le(s) gestionnaire(s) de fonds n'est(ont) plus aussi performant(s) ou que leur gestion ne correspond plus à l'objectif du Fonds.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,85% par an.

36. AXPlan AGI Multi Asset Dynamic

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 75 Catégorie d'Actions IT (EUR)** (LU2093606593) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

La politique d'investissement du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions, obligataires et monétaires mondiaux en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans une fourchette de volatilité de 10 à 16 % conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse-moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau bas-moyen.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou obligations et/ou d'autres catégories d'actifs telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur les Marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- La Stratégie ISR s'applique en ce qui concerne l'acquisition des Actions (titres de participation) et des obligations : au moins 70 % du portefeuille du Fonds seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés et d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).
- Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains.
- Les produits dérivés sur les indices ISR comme les indices non ISR, qui sont utilisés à des fins de couverture, ne sont pas inclus dans le calcul pour déterminer la conformité avec la Stratégie ISR.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

37. AXPlan AGI Multi Asset Balanced

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 50 Catégorie d'Actions IT (EUR)** (LU2462157400) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

La politique d'investissement du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions, obligataires et monétaires mondiaux en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans une fourchette de volatilité de 6 à 12 % conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou obligations et/ou d'autres catégories d'actifs telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur les Marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- La Stratégie ISR s'applique en ce qui concerne l'acquisition des Actions (titres de participation) et des obligations : au moins 70 % du portefeuille du Fonds seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés et d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).
- Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains.
- Les produits dérivés sur les indices ISR comme les indices non ISR, qui sont utilisés à des fins de couverture, ne sont pas inclus dans le calcul pour déterminer la conformité avec la Stratégie ISR.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

38. AXPlan AGI Multi Asset Defensive

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 Catégorie d'Actions IT (EUR)** (LU1327551674) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

La politique d'investissement du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions, obligataires et monétaires mondiaux en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans une fourchette de volatilité de 3 à 7 % conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou obligations et/ou d'autres catégories d'actifs telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 35 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation). Toutefois, jusqu'à 50 % des actifs du Fonds peuvent être investis directement / physiquement en Actions (titres de participation) et valeurs mobilières comparables (p. ex., certificats d'actions, fonds d'actions).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs sur les Marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement assortis d'une notation comprise entre BB+ et CCC- (Standard & Poor's). S'il existe deux notations différentes, la plus basse sera retenue afin de déterminer si un Titre de créance est inclus dans les limites visées ci-avant ; s'il existe trois notations ou plus, la plus basse des deux meilleures notations sera retenue.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des ABS (Asset Backed Securities) et/ou MBS (Mortgage Backed Securities).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- La Stratégie ISR s'applique en ce qui concerne l'acquisition des Actions (titres de participation) et des obligations : au moins 70 % du portefeuille du Fonds seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés et d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).
- Les produits dérivés sur les indices ISR comme les indices non ISR, qui sont utilisés à des fins de couverture, ne sont pas inclus dans le calcul pour déterminer la conformité avec la Stratégie ISR.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

39. AXPlan AGI Thematica

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Thematica Catégorie d'Actions IT (EUR)** (LU2106854214) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

La politique d'investissement du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les Marchés d'Actions mondiaux avec une orientation sur la sélection de thèmes et de titres.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs sur les Marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises
- Le Fonds peut détenir directement jusqu'à 25 % de ses actifs en dépôts et/ou (dans la limite de 20 % des actifs du Fonds) en dépôts à vue et/ou investir en Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10 % des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires à des fins de gestion de la liquidité.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM/OPC. Toutes les obligations et tous les Instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.
- Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

40. AXPlan AGI Better World Defensive

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Better World Defensive** (LU2334260911) (ci-après, le Fonds) de la Société

d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif de gestion du Fonds est la croissance du capital à long terme en investissant dans des actions et des obligations mondiales alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) mis en place par l'Organisation des Nations Unies. Le Fonds investit dans des compagnies qui créent un impact positif sur la société et l'environnement via leur contribution à au moins un des Objectifs de Développement Durable et les titres qui supportent en particulier des projets relatifs aux thématiques du changement climatique ou de l'engagement social.

Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou des Obligations conformément à l'objectif d'investissement. Les sociétés engagées dans un ou plusieurs ODD sont des sociétés qui proposent des produits ou des solutions dans les thèmes des soins de santé abordables, de l'éducation, de la transition énergétique, de la sécurité alimentaire, de l'inclusion financière, de l'eau et de la gestion des déchets comme visés par divers ODD.

Le Fonds peut investir jusqu'à 60 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation). Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs sur les Marchés émergents. Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des ABS et/ou MBS. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou des Obligations autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. Jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être détenus directement en dépôt et/ou investis dans des Instruments du marché monétaire et/ou dans des fonds monétaires, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 90% de ses actifs dans des actions et obligations alignées sur les objectifs d'investissement
- Le Fonds investit jusqu'à 60% de ses actifs dans des actions.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des obligations haut rendement qui comportent plus de risque mais également des gains potentiels plus élevés.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des fonds monétaires et dans des dépôts et instruments du marché monétaire à titre temporaire et à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles si le gestionnaire le juge dans l'intérêt du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

41. AXPlan AGI Better World Moderate

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Better World Moderate** (LU2334261059) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif de gestion du Fonds est la croissance du capital à long terme en investissant dans des actions et des obligations mondiales alignées sur les Objectifs de Développement Durable mis en place par l'Organisation des Nations Unies. Le Fonds investit dans des compagnies qui créent un impact positif sur la société et l'environnement via leur contribution à au moins un des Objectifs de Développement Durable et les titres qui supportent en particulier des projets relatifs aux thématiques du changement climatique ou de l'engagement social.

Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou des Obligations conformément à l'objectif d'investissement. Les sociétés engagées dans un ou plusieurs ODD sont des sociétés qui proposent des produits ou des solutions dans les thèmes des soins de santé abordables, de l'éducation, de la transition énergétique, de la sécurité alimentaire, de l'inclusion financière, de l'eau et de la gestion des déchets comme visés par divers ODD.

Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs sur les Marchés émergents. Le Fonds peut investir au moins 20 % et jusqu'à 80 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation). Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des ABS et/ou MBS. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou des Obligations autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. Jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être détenus directement en dépôt et/ou investis dans des Instruments du marché monétaire et/ou dans des fonds monétaires, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 90% de ses actifs dans des actions et obligations alignées sur les objectifs d'investissement.
- Le Fonds investit au minimum 20% et jusqu'à 80% de ses actifs dans des actions.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des obligations haut rendement qui comportent plus de risque mais également des gains potentiels plus élevés.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des fonds monétaires et dans des dépôts et instruments du marché monétaire à titre temporaire et à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles si le gestionnaire le juge dans l'intérêt du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

42. AXPlan AGI Better World Dynamic

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Better World Dynamic** (LU2334261133) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif de gestion du Fonds est la croissance du capital à long terme en investissant dans des actions et des obligations mondiales alignées sur les Objectifs de Développement Durable mis en place par l'Organisation des Nations Unies. Le Fonds investit dans des compagnies qui créent un impact positif sur la société et l'environnement via leur contribution à au moins un des Objectifs de Développement Durable et les titres qui supportent en particulier des projets relatifs aux thématiques du changement climatique ou de l'engagement social.

Le Fonds investit dans des compagnies qui créent un impact positif sur la société et l'environnement via leur contribution à au moins un des Objectifs de Développement Durable et les titres qui supportent en particulier des projets relatifs aux thématiques du changement climatique ou de l'engagement social. Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou des Obligations conformément à l'objectif d'investissement. Les sociétés engagées dans un ou plusieurs ODD sont des sociétés qui proposent des produits ou des solutions dans les thèmes des soins de santé abordables, de l'éducation, de la transition énergétique, de la sécurité alimentaire, de l'inclusion financière, de l'eau et de la gestion des déchets comme visés par divers ODD. Le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs sur les Marchés émergents.

Le Fonds peut investir au moins 40 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation). Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des ABS et/ou MBS. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou des Obligations autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. Jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être détenus directement en dépôt et/ou investis dans des Instruments du marché monétaire et/ou dans des fonds monétaires, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 90% de ses actifs dans des actions et obligations alignées sur les objectifs d'investissement.
- Le Fonds investit au minimum 40% et jusqu'à 100% de ses actifs dans des actions.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des obligations haut rendement qui comportent plus de risque mais également des gains potentiels plus élevés.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des fonds monétaires et dans des dépôts et instruments du marché monétaire à titre temporaire et à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles si le gestionnaire le juge dans l'intérêt du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

43. AXPlan AGI Clean Planet

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Clean Planet** (LU2211814848) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif de gestion du fonds est la croissance du capital à long terme en investissant dans des actions mondiales avec un intérêt sur des entreprises s'engageant dans le domaine d'un environnement plus sain et suivant une stratégie orientée ESG type A.

Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement, conformément à la Stratégie alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de type A. Les sociétés qui s'engagent en faveur d'un environnement moins pollué proposent des produits ou solutions contribuant de manière active à l'amélioration des enjeux liés à trois dimensions clés d'un environnement moins pollué, à savoir (i) des sols non pollués, (ii) la transition énergétique et (iii) des eaux propres. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement conformément à la Stratégie alignée sur les ODD de type A. Il peut investir jusqu'à 50 % de ses actifs sur les Marchés émergents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des obligations convertibles, donc jusqu'à 10 % de ses actifs peuvent être investis dans des obligations contingentes convertibles. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. Jusqu'à 10 % des actifs du Fonds peuvent être détenus en dépôt et/ou dans des dépôts à vue et/ou investis dans des Instruments du marché monétaire et/ ou (dans la limite de 10 % des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM/OPC.

Le Fonds est géré par rapport à un Indice de référence qui est utilisé pour définir les objectifs de performance du Fonds et mesurer ses performances. Une approche de gestion active est suivie dans l'objectif de surperformer l'Indice de référence. Même si les écarts par rapport à l'univers d'investissement, aux pondérations et aux caractéristiques de risque de l'Indice de référence, qui restent à notre seule discrétion,

seront en toute vraisemblance considérables, il est possible qu'une majorité des investissements du Fonds (hors instruments dérivés) porte sur des composantes de l'Indice de référence. Indice de référence : MSCI AC World (ACWI) Total Return Net (in EUR).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne-élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Le fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 90% de ses actifs dans des actions alignés sur les objectifs d'investissement et une stratégie orientée ESG type-A. Les entreprises voulant créer un environnement plus sain sont celles proposant un service ou un produit apportant une contribution positive aux domaines suivants : (i) terrain plus propre, (ii) transition énergétique et (iii) eau propre.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% dans des actions différentes de la stratégie orientée ESG type A.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans les Etats-Unis d'Amérique via des obligations convertibles.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des obligations haut rendement qui comportent plus de risque mais également des gains potentiels plus élevés.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des fonds monétaires et dans des dépôts et instruments du marché monétaire à titre temporaire et à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles si le gestionnaire le juge dans l'intérêt du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

44. AXPlan AGI Smart Energy

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Smart Energy** (LU2406543186) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif de gestion du Fonds est la croissance du capital à long terme en investissant dans des actions mondiales avec un intérêt sur des entreprises s'engageant dans la transition énergétique et suivant une stratégie orientée ESG type A. Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement, conformément à la Stratégie de type A alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les entreprises qui s'engagent dans la transition concernant l'utilisation de l'énergie sont des sociétés qui proposent des produits ou des solutions contribuant de manière active au mouvement consistant à se détourner des combustibles fossiles, à l'amélioration de la résilience des infrastructures énergétiques durables, à la création de sources renouvelables de production d'énergie et de systèmes de stockage de l'énergie, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à la consommation d'énergie, comme visés par divers ODD.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement conformément à la Stratégie de type A alignée sur les ODD. Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % de ses actifs directement en dépôts et/ou (jusqu'à 10 % des actifs du Fonds) en dépôts à vue et/ou investir dans des Instruments du marché monétaire et/ou (jusqu'à 10 % des actifs du Fonds) dans des fonds du marché monétaire à des fins de gestion de la liquidité. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM/OPC.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. Le Fonds ne peut pas investir dans des sociétés dont les revenus proviennent à plus de 30 % de l'extraction en amont de pétrole ou de charbon ou de la production d'électricité à partir de ces combustibles. Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs sur les Marchés émergents.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au moins 90% de ses actifs dans des actions alignés sur les objectifs d'investissement. Il s'agit d'entreprises actives dans le domaine de la transition énergétique permettant d'apporter des solutions ou services ayant une contribution positive sur l'éloignement des matières fossiles, améliorer la résilience des infrastructures d'énergie soutenables, créer une nouvelle source d'énergie renouvelable, stockage d'énergie et améliorer l'efficacité et l'accès à la consommation d'énergie, tel que dicté par divers ESGs.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% dans des actions différentes de la stratégie orienté ESG type A.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 50% de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds ne peut investir dans des entreprises des Etats-Unis d'Amérique dont 30% des sources de revenus proviennent de la production de pétrole, minage de charbon ou la génération d'énergie de ces combustibles.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des fonds monétaires et dans des dépôts et instruments du marché monétaire à titre temporaire et à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles si le gestionnaire le juge dans l'intérêt du Fonds.
- La Restriction relative à Taïwan s'applique.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

45. AXPlan AGI Global Water

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Allianz Global Water** (LU1942584456) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par Allianz Global Investors GmbH.

L'objectif de gestion du Fonds est la croissance du capital à long terme en investissant dans des actions mondiales avec un intérêt sur des entreprises s'engageant dans le domaine de la gestion des eaux et suivant une stratégie orientée ESG type A. Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement, conformément à la Stratégie de type A alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les sociétés engagées dans le domaine de la gestion des ressources en eau sont des sociétés qui proposent des produits ou solutions dont les impacts environnementaux et sociaux sont positifs en ce qui concerne la rareté de l'eau et les problèmes de qualité, et qui contribuent à améliorer la durabilité des ressources mondiales en eau, comme visé par un ou plusieurs ODD. Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs sur les Marchés émergents.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement conformément à la Stratégie de type A alignée sur les ODD. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises. Le fonds peut détenir directement en dépôts et/ou en dépôts à vue et/ou investir en Instruments du marché monétaire jusqu'à 10 % de ses actifs et/ou (dans la limite de 10 % des actifs du Fonds) investir dans des fonds monétaires à des fins de gestion de la liquidité. Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des OPCVM/OPC. Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit au minimum 90% dans des actions telles que décrites dans les objectifs d'investissement. Il s'agit d'entreprises actives dans la gestion des eaux permettant d'apporter des solutions ou services créant un impact positif environnemental et social en résolvant des problématiques liées à l'accès à l'eau et à sa qualité, tout en améliorant l'aspect soutenable de la gestion des eaux tel que prescrite par un ou plusieurs objectifs ESGs.
- Le Fonds peut investir en totalité dans les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir au maximum 10% de ses actifs dans les Etats-Unis d'Amérique divergeant de sa politique d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des actions chinoises de catégorie A.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des fonds monétaires et dans des dépôts et instruments du marché monétaire à titre temporaire et à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif et/ou dans d'autres circonstances exceptionnelles si le gestionnaire le juge dans l'intérêt du Fonds.

Le portefeuille sera investi de manière discrétionnaire, dans les conditions définies dans la documentation réglementaire, sans contrainte particulière additionnelle en termes d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

46. AXPlan DNCA Alpha Bonds

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du Fonds **DNCA Invest – Alpha Bonds Catégorie d'Actions I (EUR)** (LU1694789378) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **DNCA INVEST** gérée par DNCA Finance.

La politique d'investissement du Fonds vise à réaliser, sur une période de plus de trois ans, une performance supérieure, nette de tout frais, à l'indice €STR + 2%. Cet objectif de performance est recherché en l'associant à une volatilité annuelle inférieure à 5% dans des conditions de marché normales. Le style de gestion est discrétionnaire et il intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

Le Fonds est également géré en tenant compte des principes de Responsabilité et de Durabilité et promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection d'obligations et d'actions qui en résulte tiennent compte d'une notation interne de la responsabilité d'entreprise qui se décline en quatre volets :

- (i) la responsabilité des actionnaires,
- (ii) la responsabilité environnementale,
- (iii) la responsabilité sociétale et
- (iv) la responsabilité sociale.

De plus amples informations sur la stratégie ISR figurent dans le prospectus du Fonds. La Société de Gestion utilise une approche propriétaire d'analyse ESG en s'appuyant sur la méthode « best in universe » (les meilleurs titres de leur univers, littéralement).

Le processus d'investissement repose sur les deux étapes suivantes :

- (i) la sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière,
- (ii) la sélection de titres sur la base d'une analyse fondamentale et en tenant compte des critères ESG et la valorisation des instruments.

Le Fonds sera à tout moment investi à hauteur de 25 % au plus du total de son actif en obligations libellées dans n'importe quelle devise d'émetteurs non membres de l'OCDE.

Le Fonds sera uniquement investi dans des titres ayant une notation d'au moins B- par Standard & Poor's ou considérés comme équivalents, au moment de l'achat. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être déclassés au cours de leur vie en dessous de la catégorie B- ne peuvent dépasser 10 % du total de son actif. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance à taux fixe, à taux variable ou indexés sur l'inflation ainsi qu'en dette négociable, dans les limites suivantes : jusqu'à 100 % de son actif total en obligations convertibles ou échangeables et jusqu'à 20 % de son actif total en obligations convertibles conditionnelles (obligations Coco).

Le Fonds peut être exposé à hauteur de 10 % maximum au marché boursier (via une exposition obtenue à l'aide d'obligations convertibles, d'obligations convertibles synthétiques ou d'options sur le marché des contrats à terme standardisé sur actions). Le Fonds peut investir à concurrence maximale de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA. Le Fonds utilisera tous types d'instruments dérivés éligibles

négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont plus appropriés à l'objectif de gestion ou sont assortis de moindres frais de négociation. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois y être limités : des contrats à terme standardisés, des options, des swaps, des CDS sur indices et des CDS. Le Fonds peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle monnaie. L'exposition aux autres monnaies que la monnaie de référence peut être couverte dans la monnaie de référence afin de limiter le risque de change, lequel ne représentera pas plus de 30 % du total de l'actif du Fonds.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est à tout moment investi à hauteur de 25 % au plus du total de son actif en obligations libellées dans n'importe quelle devise d'émetteurs non membres de l'OCDE. Le Fonds sera uniquement investi dans des titres ayant une notation d'au moins B- par Standard & Poor's ou considérés comme équivalents, au moment de l'achat. Les titres à revenu fixe susceptibles d'être déclassés au cours de leur vie en dessous de la catégorie B- ne peuvent dépasser 10 % du total de son actif.
- Le Fonds investit principalement dans des titres de créance à taux fixe, à taux variable ou indexés sur l'inflation ainsi qu'en dette négociable, dans les limites suivantes :
 - en obligations convertibles ou échangeables: jusqu'à 100 % de son actif total et obligations convertibles conditionnelles (obligations Coco): jusqu'à 20 % de son actif total ;
 - en actions (via une exposition obtenue à l'aide d'obligations convertibles, d'obligations convertibles synthétiques ou d'options sur le marché des contrats à terme standardisé sur actions) : le Fonds peut être exposé à hauteur de 10 % maximum au marché boursier.
- Le Fonds peut investir à concurrence maximale de 10 % de son actif net en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA.
- Le Fonds utilisera tous types d'instruments dérivés éligibles négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont plus appropriés à l'objectif de gestion ou sont assortis de moindres frais de négociation. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois y être limités : des contrats à terme standardisés, des options, des swaps, des CDS (Credit Default Swaps) sur indices et des CDS.
- Le Fonds peut investir dans des titres libellés dans n'importe quelle monnaie. L'exposition aux autres monnaies que la monnaie de référence peut être couverte dans la monnaie de référence afin de limiter le risque de change, lequel ne représentera pas plus de 30 % du total de l'actif du Fonds

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,35% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,30% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

47. AXPlan FFG Global Flexible

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **FFG - Global Flexible Convictions** class I Acc (LU1697917166) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **FFG** gérée par Waystone Management Company (Lux) S.A.

L'objectif du Fonds est la recherche d'un rendement sur le moyen terme supérieur à celui d'un placement obligataire en Euro. A côté de son objectif financier, le Fonds génère un impact social concret. Funds For Good (coordinateur de distribution du fonds) reverse la moitié de ses bénéfices à Funds For Good Impact, une entreprise sociale de lutte contre la pauvreté via la création d'emplois, qui alloue des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise. Le Fonds est investi sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, en actions, obligations et instruments du marché monétaire ou en liquidités.

Le gestionnaire investit dans les différents instruments et classes d'actifs en fonction de leurs valorisations. Il pourra investir dans des Exchange Traded Commodities (ETC) sur métaux précieux et jusqu'à maximum 10% de ses actifs nets en OPCVM et autres OPC, dont des Exchange Traded Funds (ETF). Le gérant pourra avoir recours à des produits et instruments dérivés (tels que futurs sur indices actions, futurs sur obligations, changes à terme sur devises convertibles ou non, options traitées sur des marchés réglementés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille). Il pourra investir jusqu'à 10% de ses avoirs dans des actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.

Le Fonds est géré activement, n'est limité par aucun composant et n'est pas soumis à un indice de référence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est investi sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, en actions, obligations et instruments du marché monétaire ou en liquidités.
- Le Fonds investit dans les différents instruments et classes d'actifs en fonction de leurs valorisation. Il pourra investir dans des Exchange Traded Commodities (ETC) sur métaux précieux et jusqu'à maximum 10% de ses actifs nets en OPCVM et autres OPC, dont des Exchange Traded Funds (ETF).
- Le Fonds pourra avoir recours à des produits et instruments dérivés (tels que futurs sur indices actions, futurs sur obligations, changes à terme sur devises convertibles ou non, options traitées sur des marchés réglementés à titre de couverture ou d'optimisation de l'exposition du portefeuille).
- Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de ses avoirs dans des actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect.
- Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales et contiendra une proportion minimale de 30% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de. L'intégralité des investissements d'entreprises et souverains réalisés par le Fonds sera alignée sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. Lorsqu'une ou plusieurs actions de l'univers d'investissement suivi par le gestionnaire d'investissement ne sont pas

couvertes par le fournisseur de données ESG, le gestionnaire d'investissement est autorisé à investir dans ces actions à condition que le poids total des actions non couvertes dans le portefeuille n'excède pas 10% des actifs du Fonds, et à condition que cet actif réponde à toutes les autres caractéristiques économiques et sociales promues par le Fonds

- Le Fonds contiendra une proportion maximale de 70% d'investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Le Fonds pourra détenir des liquidités et les investissements à des fins de couverture ne seront pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. Le poids de ces investissements dans le portefeuille n'est pas limité par la politique d'investissement.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,475% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

48. AXPlan Lazard Patrimoine Opportunities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **LAZARD PATRIMOINE OPPORTUNITIES SRI** - Action RC EUR (FR0007028543) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français **LAZARD MULTI ASSETS** gérée par Lazard Frères Gestion SAS.

L'objectif du Fonds vise à optimiser le couple rendement/risque, via une gestion dynamique de l'allocation du Fonds, dans le cadre de mouvements tactiques à horizon moyen terme (quelques mois) ou court terme (quelques semaines). Les mouvements tactiques à horizon moyen terme sont basés sur une analyse fondamentale du cycle économique global, de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs et marchés.

Ils visent à générer de la performance en profitant des mouvements relatifs des différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, change). Les mouvements tactiques à horizon court terme sont basés sur l'analyse des différents risques pouvant affecter le comportement des actifs à court terme. Ces deux approches de gestion tactique, à court et moyen terme, se veulent complémentaires et décorréées.

L'allocation stratégique est principalement composée d'obligations et d'instruments monétaires et dynamisée par une exposition aux marchés actions. Le Fonds peut être investi en obligations d'Etats et privées investment grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, en obligations spéculatives/ high yield ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées, en obligations convertibles, en actions d'entreprises de toute taille de capitalisation de la zone européenne et/ou internationale, en titres de créances et instruments du marché monétaire, en OPC investis sur des classes d'actifs, dans les limites fixées dans le Règlement de gestion des fonds d'investissement internes.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ». Le Fonds peut utiliser des futures, des options, des swaps et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer et ainsi porter l'exposition du Fonds au-delà de l'actif net.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds peut être investi en obligations d'Etats et privées investment grade ou équivalent, en obligations spéculatives / high yield ou équivalent, ou non notées, en obligations convertibles, en actions d'entreprises de toute taille de capitalisation de la zone européenne et/ou internationale, en titres de créances et instruments du marché monétaire, en OPC investis sur des classes d'actifs, dans les limites suivantes :
 - de 0 à 100% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments monétaires ;
 - de 0 à 100% maximum de l'actif net en dette d'Etat ;
 - de 0 à 100% maximum de l'actif net en dette privée ;
 - de 50% maximum de l'actif net en obligations spéculatives/high yield ou équivalent ou non notées ;
 - de 25% maximum de l'actif net en obligations convertibles ;
 - de 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds) ;
 - de 10% maximum en OPC n'investissant pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.
- L'exposition globale du Fonds au risque action est gérée dans une fourchette comprise entre 20 et 80% maximum de l'actif net du Fonds (y compris via des instruments dérivés).
- Les expositions aux actions émergentes et aux actions de petite capitalisation sont respectivement limitées à 20%. L'exposition globale du Fonds au risque de taux est pilotée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et +10.
- L'exposition du Fonds au risque de change est limitée à 70% de l'actif.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz pour ce fonds sont de 0,552% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz auprès des sociétés de gestion.

49. AXPlan Nordea 1 Global Stable Equity Fund

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Nordea 1 – Global Stable Equity Fund - BI - EUR** (LU0097890064) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Nordea 1** gérée par Nordea Investment Funds S.A.

L'objectif du Fonds vise à faire croître l'investissement sur le long terme. Le Fonds investit principalement dans des actions de société situées dans le monde entier. Le fonds a pour objectif de faire croître l'investissement des actionnaires sur le long terme.

Dans le cadre de la gestion active du Fonds, l'équipe de gestion sélectionne les sociétés qui semblent offrir des perspectives de croissance et des caractéristiques d'investissement supérieures. Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier. Plus précisément, le Fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions. Le fonds sera exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.

Le Fonds peut avoir recours aux instruments dérivés et à d'autres techniques à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace de portefeuille et pour réaliser des plus-values. Un instrument dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. L'utilisation d'instruments dérivés n'est pas sans coût ni sans risque.

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, conformément à l'article 8 du Règlement (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Le Fonds est soumis à la politique d'investissement responsable définie par Nordea Asset Management.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse-moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau bas-moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier.
- Le Fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux dans des actions et des titres rattachés à des actions.
- Le Fonds sera exposé (par le biais d'investissements ou de positions en liquidités) à des devises autres que la devise de référence.
- Le Fonds peut avoir recours aux instruments dérivés et à d'autres techniques à des fins de couverture (réduction des risques), de gestion efficace et pour réaliser des plus-values.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz Benelux SA pour ce fonds sont de 1,55% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz Benelux SA auprès des sociétés de gestion.

50. AXPlan BlackRock World Index Fund

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **iShares Developed World Index Fund (IE) Flex EUR (IE00B61D1398)** (ci-après, le Fonds) du Fonds Commun de Placement de droit irlandais **BlackRock Index Selection Fund** géré par BlackRock Asset Management Ireland Limited.

L'objectif du Fonds vise un rendement sur l'investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du Fonds, qui soit similaire au rendement des marchés des actions développés du monde entier. Le

Fonds est géré passivement et investit, dans la mesure du possible, dans des titres de participation (par exemple, des parts) composant le MSCI World Index (indice de référence).

Le Fonds entend reproduire l'indice de référence en détenant les actions qui constituent ledit indice dans des proportions similaires à celles que l'indice détient. Le gestionnaire financier par délégation peut également utiliser les produits dérivés (c'est-à-dire des investissements dont le prix repose sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds.

Le Fonds peut également s'engager dans le prêt garanti à court terme de ses investissements à certains tiers admissibles.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- Le Fonds est passivement géré et investit, dans la mesure du possible, dans des titres de participation (par ex. des actions) qui constituent le MSCI World Index, l'indice de référence du Fonds. Il entend reproduire l'indice de référence en détenant les titres de participation qui le composent dans des proportions similaires à celles de cet indice.
- Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés (c'est-à-dire des investissements dont le prix repose sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds.
- Le Fonds peut s'engager dans des prêts garantis à court terme de ses investissements à certains tiers éligibles. Ceci est utilisé comme un moyen de générer un revenu supplémentaire et de compenser les coûts du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,37% par an. Ce pourcentage prend en compte les frais flexibles facturés par Blackrock.

Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent.

51. AXPlan Eurazeo Private Value Europe

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 28 octobre 2025.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) suivent la politique d'investissement du compartiment **Eurazeo Private Value Europe 3 - Parts D** (FR0013301561) (ci-après, le Fonds) du Fonds Commun de Placement à risque de droit français **Idinvest Private Value Europe 3** géré par Eurazeo Investment Manager.

L'objectif du Fonds vise principalement à financer, directement ou indirectement, des entreprises européennes et notamment françaises non cotées. Pour la partie Capital Investissement (environ 40%), le Fonds sera principalement investi au travers d'autres fonds de capital-investissement, de type buy-out, établis dans un Etat membre de l'OCDE.

Le Fonds pourra, à titre accessoire, investir directement dans des entreprises notamment en réalisant des investissements primaires sur le marché du capital-investissement (les « Investissements Primaires »). Pour la

partie Dette privée (environ 60%), le Fonds investira directement ou indirectement dans des sociétés qui ne sont pas cotées sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds ciblera notamment des ETI.

Le Fonds investira dans des obligations à bons de souscriptions d'actions ou d'obligations convertibles ou remboursables en actions généralement dénommés instruments de « financement de type mezzanine », et plus généralement, au travers d'obligations donnant accès au capital, de droits de souscription à des actions et/ou de la dette convertible ou de titres créances non admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers sur le marché secondaire (instruments de dette mezzanine ou instruments de dette senior) voire d'acquisition de créances (notamment des prêts).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

- L'objectif d'investissement du Fonds est de financer des entreprises :
 - en souscrivant ou en acquérant, directement ou indirectement, des titres de capital ou assimilés (stratégie de Capital Investissement), et
 - en souscrivant ou en acquérant, directement ou indirectement, des titres de créances ou assimilés (stratégie de Dette Privée), des créances (uniquement par voie d'acquisition).
- Pour la partie Capital Investissement (généralement environ 40%):
 - le Fonds sera principalement investi au travers d'autres fonds de capital-investissement, de type buy-out, établis dans un Etat membre de l'OCDE.
 - Le Fonds pourra, à titre accessoire, investir directement dans des entreprises notamment en réalisant des investissements primaires sur le marché du capital-investissement (les « Investissements Primaires »).
- Pour la partie Dette privée (généralement environ 60%):
 - le Fonds investira directement ou indirectement dans des sociétés qui ne sont pas cotées sur un Marché d'Instruments Financiers. Le Fonds ciblera notamment des ETI.
 - Le Fonds investira dans des obligations à bons de souscriptions d'actions ou d'obligations convertibles ou remboursables en actions généralement dénommés instruments de « financement de type mezzanine », et plus généralement, au travers d'obligations donnant accès au capital, de droits de souscription à des actions et/ou de la dette convertible ou de titres créances non admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers sur le marché secondaire (instruments de dette mezzanine ou instruments de dette senior) voire d'acquisition de créances (notamment des prêts)

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

CHAPITRE II – DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES AUX FONDS INTERNES

1. Gestionnaires

Les Fonds internes sont gérés par Allianz Benelux SA.

Les Fonds sont gérés par les sociétés de gestion suivantes :

- **Allianz Benelux SA**
 - Adresse : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, Belgique
 - Site web : www.allianz.be
- **Allianz Global Investors GmbH**
 - Adresse : Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne
 - Site web : www.allianzgi.com
- **Allianz Global Investors GmbH, succursale en France**
 - Adresse : 3, bd des Italiens, 75113 Paris Cedex 02, France
 - Site web : www.allianzgi.com
- **BlackRock Asset Management Ireland Limited**
 - Adresse : 2 Ballsbridge Park, Ballsbridge, Dublin 4. D04 YW83, Irlande
 - Site web : www.blackrock.com
- **PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited**
 - Adresse : Harcourt Building, Third Floor, Harcourt Street, Dublin 2, Dublin, Irlande
 - Site web : www.pimco.com
- **Carmignac Gestion Luxembourg S.A.**
 - Adresse : 7 Rue de la Chapelle, 1325 Ville-Haute, Luxembourg, Luxembourg
 - Site web : www.carmignac.be
- **DNCA Finance SCS**
 - Adresse : 19, place Vendôme 75001 Paris, France
 - Site web : www.dnca-investments.com
- **Eurazeo Investment Manager SA**
 - Adresse : 117, avenue des Champs Élysées 75008 Paris, France
 - Site web : www.eurazeo.com
- **JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.**
 - Adresse : 14, place Vendôme 75001 Paris, France
 - Site web : www.jpmorganassetmanagement.be
- **Lazard Frères Gestion SAS**
 - Adresse : 25, rue de Courcelles 75008 Paris, France
 - Site web : www.lazardfreresgestion.fr
- **Degroof Petercam Asset Services S.A.**
 - Adresse : 12 Rue Eugène Ruppert, 2453 Cessange Luxembourg, Luxembourg
 - Site web : www.degroofpetercam.com
- **MainFirst Affiliated Fund Managers S.A.**
 - Adresse : 16, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg
 - Site web : www.mainfirst.com
- **M&G Luxembourg S.A.**
 - Adresse : 16 Boulevard Royal, 2449 Ville-Haute, Luxembourg, Luxembourg
 - Site web : www.mandg.com
- **Nordea Investment Funds S.A.**
 - Adresse : 562 Rue de Neudorf, 2220 Cents Luxembourg, Luxembourg
 - Site web : www.nordea.com
- **ODDO BHF Asset Management GmbH**
 - Adresse : Gallusanlage 8 60329 Frankfurt am Main, Allemagne
 - Site web : www.am.oddo-bhf.com
- **ODDO BHF Asset Management Lux**
 - Adresse : , 6 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach Luxembourg
 - Site web : www.am.oddo-bhf.com
- **ODDO BHF Asset Management SAS**

- Adresse : 2, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09, France
- Site web : www.am.oddo-bhf.com
- **Rothschild & Co Asset Management Europe SCS**
 - Adresse : 29, Avenue de Messine, 75008 Paris, France
 - Site web : www.rothschildandco.com
- **Flossbach von Storch Invest S.A.**
 - Adresse : Avenue Marie-Thérèse 6 L-2132 Luxembourg, Luxembourg
 - Site web : www.fvsinvest.lu
- **Pictet Asset Management (Europe) S.A.**
 - Adresse : 6B, rue du Fort Niedergruenewald L-2226 Luxembourg, Luxembourg
 - Site web : www.group.pictet
- **Waystone Management Company (Lux) S.A.**
 - Adresse : 19 Rue de Bitbourg, 1273 Hamm Luxembourg, Luxembourg
 - Site web : www.waystone.com

2. Règles d'évaluation des actifs du Fonds interne

La valeur des actifs nets des Fonds internes est fixée chaque jour ouvrable. Elle est égale à la valeur totale des actifs des Fonds internes diminuée de ses engagements et charges, et des frais de gestion du contrat. Les parts ou actions d'OPCVM détenus par les Fonds internes sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

La fixation de la valeur des actifs nets ainsi que celle de l'unité des Fonds internes peut être suspendue lorsque l'assureur n'est pas en mesure de la déterminer de façon objective, et ce:

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif des Fonds internes est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;
- lorsqu'il existe une situation grave telle que l'assureur ne peut évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires du Fonds interne ;
- lorsque l'assureur est incapable de transférer des Fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers ;
- lors d'un retrait substantiel des fonds qui est supérieur à 80% de la valeur des Fonds ou à 1.250.000 EUR. Durant cette période de suspension, les apports et les prélèvements sont également suspendus.

Le preneur d'assurance a droit au remboursement des primes versées pendant une telle période, diminuées des sommes consommées pour la couverture du risque.

3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds

La valeur de l'unité d'un Fonds interne est égale à la valeur des actifs nets de ce Fonds interne divisée par le nombre total d'unités qui le composent. L'unité est exprimée en euro. Les unités ne sont pas négociables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être directement cédées à des tiers ; les actifs de chaque Fonds restent la propriété de l'assureur. L'assureur ne garantit pas la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

La valeur des unités est fixée et publiée chaque jour ouvrable. Elle peut être consultée sur www.allianz.be > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd .

4. Liquidation d'un Fonds interne

Les Fonds internes pourront être liquidés en cas de :

- insuffisance d'actifs dans le Fonds interne ;
- insuffisance de rentabilité pour le preneur d'assurance et/ou l'assureur ;

- modification législative ou réglementaire ayant une influence significative sur les conditions de gestion des fonds ;
- survenance de toute circonstance ou de tout élément de nature à influencer de manière substantielle et négative la gestion des Fonds internes ;
- absorption ou liquidation du Fonds (interne) par son gestionnaire ;
- modification de la politique d'investissement ou profil de risque du Fonds (interne) par son gestionnaire.

Dans ces hypothèses, le preneur d'assurance a le choix, auprès de l'assureur, entre un changement de Fonds interne ou au paiement de la valeur de rachat.

Aucune indemnité ne peut être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un Fonds interne

A tout moment, l'assureur pourra décider de suspendre temporairement ou définitivement la commercialisation d'un Fonds interne et de refuser, à partir de cette suspension, tout nouveau versement de prime, également sur les contrats en cours.

En fonction des conditions de marché, l'assureur pourra également décider de procéder à une fusion d'un Fonds interne avec un autre Fonds interne. Dans ce cas, le nouveau Fonds interne devra avoir une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire au Fonds interne fusionné.

L'assureur pourra également décider de remplacer un Fonds interne par un autre Fonds interne ayant une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire.

Pour ces opérations de fusion et de remplacement, aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance.

En revanche, tout preneur d'assurance qui manifesterait son désaccord exprès sur ces opérations et ce par la réception par l'assureur du document mis à disposition à cet effet dûment complété et signé et ceci avant la date de modification effective du fonds interne aura, pour l'épargne du Fonds interne concerné, la possibilité de choisir entre 3 options :

- l'arbitrage vers un autre Fonds interne ;
- la conversion au sein de l'assureur de son contrat en un autre contrat lié à un Fonds interne ;
- le paiement de la valeur de rachat.

Si le rachat/arbitrage a lieu après la date mentionnée ci-dessus, les modalités et les conditions de rachat/d'arbitrage seront d'application.

6. Modalités et conditions de rachat et d'arbitrage

Ces modalités et ces conditions sont exposées aux articles 14, 15 et 16 des conditions générales du contrat.

7. Modification du règlement de gestion

L'assureur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement de gestion. Les modifications seront, le cas échéant, communiquées aux preneurs d'assurance.

Si cette modification porte sur un élément essentiel et est fait au détriment du preneur d'assurance, ce dernier aura la possibilité, dans le délai fixé dans la communication, d'effectuer un arbitrage ou un rachat total sans frais, conformément aux modalités décrites dans les conditions générales

Aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

